

HISTOIRES  
TRAGIQUES  
EXTRAICTES DES  
OEUVRES ITALIENNES DE  
Bandel , & mifes en noftre langue  
Françoife , par Pierre Boaiftuau fur-  
nommé Launay, natif de Bretagne.

Dediées à Monfeigneur Matthieu de  
Mauny, Abbé des Noyers.

{illustration}

A PARIS,  
Pour Vincent Sertenas tenant fa boutique au Palais, en  
la galerie par ou on va à la Chancellerie: Et à la rue  
neufue Nofre dame, à l'ēfeigne S.Jean l'Euāgelifte.

1559.

Auec Priuilege.

EXTRAICT DV PRIVILE-

GE DV ROY.

P AR grace & priuilege du Roy,est permis à Vincent  
Sertenas Libraire en l'Vniuerfité de Paris, d'impri-  
mer ou faire imprimer,vēdre & diftribuer vn liure inti-  
tulé,Hiftoires Tragiques,extraictes des œuures Italien-  
5 nes de Bādel,&mifes en noſtre lāgue Frāçoife par Pierre  
Boaiftuau furnōmé Launay,natif de Bretagne. Et fait  
ledit Seigneur defenfes à tous Libraires & Imprimeurs,  
de nō imprimer ou faire imprimer, vēdre ne diftribuer  
en ſes pays, terres & feigneuries,autres que ceux qu'au-  
10 ra imprimez ou fait imprimer ledict ſuppliant ſur pei-  
ne de confifcation defdicts liuvres, & des deſpens dōma-  
ges & interefts audict ſuppliant,iufques au temps & ter-  
me de fix ans, à compter du iour & date qu'ils feront a-  
cheuez d'imprimer,ainſi qu'il eſt contenu es lettres pa-  
15 tentes dudict feigneur, données à Paris le xvij. iour de  
Ianuier. L'an 1558. Signé Hurault,& feellées en ſim-  
ple queue de cire iaulne.

<\*iv>

{illustration}

A MONSEIGNEVR

MATTHIEV DE MAVNY,

Abbé des Noyers, Pierre Boai-  
ftuau treshumble falut.

*M Onfeigneur , depuis  
les tristes nouvelles  
que vous entendiftes  
dernierement,estant*

*5 en ceste cité, ie ne cef-  
fay de rechercher en-  
tre mes plus chers escrits,fil se pourroit  
presenter quelque chose qui donnaft treues  
à voz nouveaux ennuiz. Et apres auoir  
10 confideré,que la philosophie estoit la vraye  
medecine de toutes les plus cruelles pasiôs  
de l'ame: & à laquelle les anciens, entre  
leurs plus aspres tribulations,ont toufiours  
eu leur refuge. Je propofay de vous presen-*

\*ij<r>

15 *ter mon Theatre du Monde, lequel com-  
bien qu'il soit cōtrainct,& que le discours  
en soit bref,fi est-ce que le Chrestien diligēt  
trouuera vn assez ample subiect en quoy  
s'exercer:Car sous l'escorce d'vn petit mō-  
20 ceau de parolles , assez mal agencées , les  
Rois , Princes, Pontifes , Empereurs, &  
Monarques , & generalement tous ceux  
qui font traffique en la boutique de ce mō-  
de,peuent contempler par bon ordre quel  
25 rolle ils iouēt en ce theatre humain : Car  
lors que la mort(messagere implacable de  
Dieu)vient, & qu'elle met fin à leur tra-  
gedie, ils recognoissent leurs infirmitēz &  
miseres,& confessent eulx-mesmes ceulx  
30 estre plus heureux , qui les yeulx fermez  
les attēdent au sepulchre, que ceulx qui les  
yeulx ouuerts les experimētent en la terre:  
Dequoy vous auez faict vne assez viue ef-  
preuue, en vous-mesmes , par la nouvelle  
35 perte de Monseigneur l'Archeuesque de  
Bordeaux vostre oncle, lequel apres auoir*

<\*ijv> fran-

*franchy tant de perilleufes peregrinations,  
& domptétât de trauerfes de fortune,pen  
fant faire fa retraicte des vanitez du mon-  
40 de, estant quafi au premier fomme de fon  
aage,ou la vie luy deuoit eſtre plus douce,  
la mort neantmoins au deſpourueu a tou-  
ché au marteau de ſa porte,& a tranché  
le fi let de ſa vie,avec vn eternel regret,non  
45 ſeulement de vous & des voſtres, ains de  
toute noſtre republique Francoiſe: en la-  
quelle il a fi bien grauée la mémoire de ſes  
heroiques vertuz, que le tēps, qui dompte  
toutes choſes,ne l'en pourra iamais effacer.  
50 En conſideration dequoy,Monſeigneur,il  
m'a ſemblé, conuenable à voſtre fortune,  
vous faire maintenant offre de ie ne ſçay  
quoy de plus gay, à fin d'adoulcir,& don-  
ner quelque relafche à voz ennuiz paſſez.  
55 Et n'ayant pour le preſent autre choſe en  
main digne de vous, que ce traicté d'hiſtoi-  
res,i'ay prins la hardieſſe de vous eſlire en-  
tre tant d'excellents Prelats, deſquels no-*

\*iij<r>

*stre Europe est illustrée, pour estre la guide*  
60 *& estre soubz l'influence duquel il doit*  
*fortir en lumiere, estant aßeuré que s'il est*  
*fortifié de l'öbre & splendeur de voz di-*  
*uines vertuz,& des autres excellëts orne-*  
65 *ments,desquels le ciel vous a voulu deco-*  
*rer , il ne peult faillir d'estre bien receu, &*  
*fauorifié de tous , vous suppliant humble-*  
*ment le receuoir , cõme courrier honteux,*  
*& fidelle tefmoing de quelque chose de*  
70 *plus grand que ie vous dresse pour l'adue-*  
*nir, en recognoiffance de la premiere cour-*  
*toisie que i'ay receu ces iours passez de*  
*vous, en la consommation de laquelle con-*  
*fiste & repose du tout le cours ardent,ou*  
*la discontinuation de mes estudes.*

<\*iiiv>



25 tout,cōme elles me font congneuës, & à  
tous ceux qui le frequentent. Te priant  
au reste, ne trouuer mauuais, si ie ne me  
fuis affubiecty au ftile de Bandel: car la  
phrafe m'a semblé tant rude , fes termes  
30 impropres,fes propos tant mal liez,& fes  
sentences tant maigres, que i'ay eu plus  
cher la refondre tout de neuf, & la re-  
mettre en nouvelle forme, que me ren-  
dre si superstitieux imitateur: n'ayât feu-  
35 lement pris de luy que le fubiect de l'hi-  
stoire, comme tu pourras aisément def-  
couvrir,si tu es curieux de conferer mon  
ftile avec le sien. Au reste i'ay intitulé  
ce liure de tiltre Tragique, encore que  
40 (peult estre) il se puiffe trouuer quelque  
hifoire , laquelle ne respondra en tout  
à ce qui est requis en la tragedie : neant-  
moins, ainfi que i'ay esté libre en tout le  
fubiect, ainfi ay-ie voulu donner l'inscri-  
45 ption au liure telle , qu'il m'a pleu. Te  
priant faire telle interpretation de mon  
labeur que tu voudras receuoir de moy,  
tenant ma place.

<\*ivv>



{seconde histoire}

SOMMAIRE DE LA TROIS-  
IESME HISTOIRE.

I                    *e m'affeure que ceux qui mesu-  
rent la grandeur des œuvres de  
Dieu, selon la capacité de leur ru-  
de entendemēt, n'adiousteront pas  
5                    legerement foy à ceste hiftoire,  
tant pour la varieté des accidens efranges qui*

<e vir>

*y font descrits, que pour la nouueauté d'vne si rare & parfaite amitié : Si est-ce que ie puis acertener vne fois pour toutes que ie ne infereray aucun*  
10 *ne hystoire fabuleuse en tout cest œuvre, de laquelle ie ne face foy par annales et croniques, ou par commune approbation de ceux qui l'ont veu, ou par autoritez de quelque fameux historiographe, Italien ou Latin. Ceux qui ont leu en Plin, Valere,*  
15 *Plutarque & plusieurs autres qui anciennement il s'est retrouué grand nombre d'hommes & de femmes qui sont morts par vne trop excessiue ioy, ne feront doute qu'on ne puisse mourir par les furieuses flammes du trop ardent amour, lequel*  
20 *s'il s'empare vne fois de quelque genereux subiect & qu'il ne trouue forte resistance qui luy serue de rampart pour empescher la violence de son cours, il mine & consume si bien peu à peu les vertuz & facultez naturelles, que l'esprit*  
25 *succombât au faiz quitte la place à la vie. Ce qui est verifié par la piteuse et infortunée mort de deux amants, lesquels rendirent leurs derniers soupirs en vn mesme sepulchre à Veronne, auquel reposent encores pour le iourd'huy leurs os*  
30 *avec grand merueille: Hystoire non moins admirable que veritable.*

{illustration}

## HISTOIRE TROISIÈME,

*De deux amans, dont l'un mourut de ve-  
nin, l'autre de tristesse.*

S i l'affectiō parttici-  
liere qu'à bō droict  
chacū porte au lieu  
de sa natiuité ne  
5 vous deçoit, ie croy  
q̄ vous confefferez  
auecques moy qu'il  
y a peu de citez en Italie qui puiffent fur  
monter Veronne: Tant à caufe du fleu-  
10 ue nauigable nommé Adiffe , qui paffe  
quafi par le milieu de la ville, & au moyē  
duquel se faict vne groffe traficque en  
Allemaigne, comme en femblable pour  
le regard des fertiles montaignes & val-  
15 lées delectables qui l'environnent, auec  
vn grand nombre de tresclaires & viues  
fontaines qui feruēt pour l'aife & com-  
modité du lieu, fans deduire par le me-

&lt;e viir&gt;

nu plusieurs autres singularitez, quatre  
20 ponts , & vne infinité d'autres venera-  
bles antiquitez qui se manifestent de  
iour à autre, à ceux qui sont curieux de  
les contempler . Ce que i'ay voulu re-  
chercher vn peu de plus loing , d'autant  
25 que l'histoire tres-veritable que ie veux  
deduire cy apres en depend,& en est en-  
cores pour le iourd'huy la mémoire si re-  
cente à Veronne qu'à peine en sont ef-  
fuyez les yeux de ceux qui ont veu ce pi-  
30 teux spectacle. Du tēps que le feigneur  
de l'Escale estoit feigneur de Veronne,  
il y auoit deux familles en la cité, qui  
estoient plus renommées que les au-  
tres, tant en richesse qu'en noblesse, l'v-  
35 ne desquelles s'appelloit les Mōtesches,  
l'autre les Cappelletz : mais ainfi que le  
plus souuent il y a enuie entre ceux qui  
sont en pareil degré d'honneur,aufsi sur-  
uint il quelque inimitié entr'eux,& com-  
40 bien que l'origine en fust leger & assez  
malfondé,si est-ce que par interualle de  
temps il s'enflamma si bien qu'en diuer-  
ses menées qui se dresserent d'vne part  
& d'autre, plusieurs y laisserent la vie. Le  
45 feigneur Barthelemy de l'Escale ( du-

<e viiv> quel

quel auons ia parlé ) estant feigneur de  
 Veronne, & voyant vn tel defordre en  
 fa republique f'effaya par tous moyens  
 de reduire & confilier ces deux ligue,  
 50 mais tout en vain, car leur haine estoit  
 fi bien enracinée, qu'elle ne pouuoit e-  
 ftre moderée par aucune prudence ou  
 conseil, de forte qu'il ne peuft gagner  
 fur eux autre chose que leur faire laiffer  
 55 les armes pour vn temps,attédant quel-  
 que autre faison plus opportune, ou a-  
 uec plus de loisir il esperoit appaifer le re-  
 fte. Ce pendant que ces choses estoient  
 en tel estat, l'vn des Montefches, qui se  
 60 nommoit Romeo,aagé de vingt à vingt  
 & vn an,le plus beau & mieux accomply  
 gentilhōme qui fust en toute la ieunesse  
 de Veronne,f'enamoura de quelque da-  
 moifelle de Veronne,& en peu de iours  
 65 fut tellement espris de fes bonnes gra-  
 ces, qu'il habandonna toutes fes autres  
 occupations pour la fervir & honorer.  
 Et apres plusieurs lettres, ambaffades &  
 prefens , il se delibera en fin de parler à  
 70 elle, & de luy faire ouerture de fes paf-  
 fions , ce qu'il fift fans rien practiquer,  
 car elle qui n'auoit esté nourrie qu'à la

vertu luy sceut tant bien respondre,& re  
trancher ses affections amoureuses qu'il  
75 auoit occasion pour l'aduenir de n'y plus  
retourner, & mesmes se monstra si au-  
ftere qu'elle ne luy fist la grace d'vn seul  
regard,mais plus le ieune enfant la voy-  
oit retifue , plus s'enflammoit , & apres  
80 auoir continué quelque moys en telle  
seruitude sans trouuer remede à sa pas-  
sion, se delibera en fin de s'en aller de  
Veronne pour experimenter si en chan-  
geant de lieu il pourroit changer d'affe-  
85 ction, & difoit en soy mesme.Que me  
fert d'aimer vne ingrate, puis qu'elle me  
desdaigne ainfi?Ie la fuis par tout,& elle  
me fuit, ie ne puis viure si ie ne fuis au-  
pres d'elle, & elle n'a contentement au-  
90 cun,finon quād elle est absente de moy.  
Ie me veux donc pour l'aduenir estran-  
ger de sa preference, car peult estre que ne  
la voyant plus , ce mien feu qui prend  
viande & aliment de ses beaux yeux s'a-  
95 mortira peu à peu: mais pensant execu-  
ter ses penfers, en vn instant ils estoient  
reduicts au contraire , de forte que ne  
sçachant en quoy se resouldre passoit  
les iours & les nuicts en plainctes & la-

100 mentations merueilleufes: car amour le  
 follicitoit de fi pres , & luy auoit fi bien  
 empraincte la beauté de la damoifelle  
 en l'interieur de fon cueur, que n'y pou-  
 uant plus refifter il fuccomboit au faiz,  
 105 & fe fondoit peu à peu comme la neige  
 au foleil , dequoy efmerueillez fes parêts  
 & alliez , plaignoient grandement fon  
 defaftre , mais fur tous les autres vn sien  
 compaignon plus meur d'aage & de con-  
 110 feil que luy, commença à le reprendre  
 aigrement: Car l'amitié qu'il luy portoit  
 eftoit fi grande qu'il fe reffentoit de  
 fon martire, & participoit à fa pafsion,  
 qui fut caufe que le voyant quelquefois  
 115 agité de fes refueries amoureufes, il luy  
 dict Rhomeo, ie m'efmerueille grande-  
 ment comme tu confumes ainfi le meil-  
 leur de ton aage à la pourfuitte d'v-  
 ne chofe de laquelle tu te vois mef-  
 120 prifé & banny, fans qu'elle ait respect ny  
 à ta prodigue defpence, ny à ton hon-  
 neur, ny a tes larmes, ny mefmes à ta mi-  
 ferable vie, qui efmouue les plus conftâs  
 à pitié: Parquoy ie te prie par noftre an-  
 125 ciëne amitié & par ton propre falut que  
 tu apprennes à l'aduenir à efre tien,

f&lt;ir&gt;

<41v>

fans aliener ta liberté à perfonne tât in-  
grate, car à ce que ie puis coniecturer  
par les chofes qui font passées entre toy  
130 & elle,ou elle eft amoureuse de quelque  
autre , ou bien eft en delibeation de  
n'aymer iamais aucun. Tu es ieune , ri-  
che des biens de fortune , & plus recom-  
mandé en beauté que gentil homme de  
135 ceste cité , tu es bien instruict aux let-  
tres , tu es fils vnique de ta maifon,quel  
creue-cueur à ton pauure vieillard de  
pere, & à tes autres parens de te veoir  
ainfi precipité en cest abifme de vices,  
140 & en l'aage ou tu deuffes leur donner  
quelque eſperance de ta vertu . Com-  
mence doncques deormais à recognoi-  
ſtre l'erreur en laquelle as veſcu iufques  
icy. Ofte ce voille amoureux qui te ban-  
145 de les yeux & qui t'empêche de fuyure  
le droict fentier, par lequel tes anceſtres  
ont cheminé , ou bien ſi tu te ſens ſi ſub-  
iect à ton vouloit , range ton cueur en  
autre lieu , & eſliz quelque maiftreſſe  
150 qui le merite, & ne ſeme deormais tes  
peines en ſi-mauuaife terre, que tu n'en  
reçoiues aucun fruict . La faiſon s'ap-  
proche qu'il ſe fera aſſemblée de dames

<f iv> par



par la cité ou tu en pourras regarder  
155 quelqu'vne de fi bon œil qu'elle te fera  
oublier tes pafsions precedêtes. Ce ieune  
enfant ententiuemēt efcoute toutes  
les raifons perfuafiuës de fon amy, com-  
mença quelque peu à moderer ceft ar  
160 deur , & reconnoiftre que toutes les  
exhortations qu'il luy auoit faictes ne  
tendoient qu'à bõne fin, & deflors deli-  
bera les mettre en execution & de fe re-  
trouuer indifferemment par toutes les  
165 feftins & afsēblées de la ville fans auoir  
aucune des dames non plus affectée  
que l'autre. Et continua en ceste façon  
de faire deux ou trois moys, penfant par  
ce moyen eſteindre les eſtincelles de ſes  
170 anciennes flammes. Aduint donc quel-  
ques iours apres enuirõ la feſte de Noel  
que lon commēça à faire feftins , ou les  
mafques felon la couſtume auoient lieu.  
Et par ce qu'Anthoine Cappellet eſtoit  
175 chef de fa famille & des plus apparens  
feigneuts de la cité . Il feift vn feſtin,&  
pour le mieux ſolennifer , il cõuia toute  
la nobleſſe tant des hommes que des  
femmes, en laquelle on peut veoir aufſi  
180 la plus grand part de la ieuneſſe de Ve-

ronne. La famille des Capellets ( comme nous auons monfré au commence-  
ment de cefte hiftoire) estoit en difside  
auec celle des Montefches, qui fut la  
185 caufe pour la quelle les Montefches ne  
fe trouuerent à ce conuy , hors mis ce  
ieune adolescent Rhomeo Montefche,  
lequel vint en mafque apres le fouper,  
auec quelques autres ieunes gētils-hom  
190 mes . Et apres qu'ils eurent demeuré  
quelque eſpace de temps la face couuer-  
te de leurs mafques, ils fe defmafquerēt.  
Et Rhomeo tout honteux fe retira en  
vn coing de la falle, mais pour la clarté  
195 des torches qui estoient allumées il fut  
incontinent aduiſé de tous, ſpecialēmēt  
des dames , car oultre la naifue beauté,  
de laquelle nature l'auoit doué , enco-  
res ſ'efmerueilloient elles d'aduantage  
200 de fon affeurance , & comme il auoit o-  
fé entrer auec telle priuaulté en la mai-  
ſon de ceux qui auoient peu d'occafion  
de luy vouloir bien : Toutesfois les Ca-  
pellets difſimulans leur hayne , ou bien  
205 pour la reuerence de la compagnie, ou  
pour le reſpect de fon aage, ne luy meffi-  
rēt,ny d'effect ny de parolles.Au moyen

dequoy avec toute liberté il pouuoit cō  
tēpler les dames à son aise, ce qu'il sceut  
210 si bien faire,& de si bonne grace qu'il n'y  
auoit celle qui ne receuft quelque plaisir  
de sa preference. Et apres auoir afsis vn iu  
gement particulier sur l'excellence de  
chacune,felon que l'affection le condui-  
215 soit,il aduisa vne fille entre autres d'vne  
extreme beauté , laquelle encores qu'il  
ne l'eust iamais veuë, elle luy pleut sur  
toutes & luy donnoit en son cueur le  
premier lieu en toute perfectiō de beau-  
220 té.Et la festoyant incessamment par pi-  
teux regards , l'amour qu'il portoit à sa  
premiere damoiselle demoura vaincu  
par ce nouveau feu, lequel print tel ac-  
croissement & vigueur qu'il ne se peult  
225 onques esteindre que par la seule mort,  
comme vous pourrez entendre par l'vn  
des plus estrāges discours que l'homme  
mortel scauroit imaginer.Le ieune Rho-  
meo doncques se sentant agité de ceste  
230 nouvelle tēpeste,ne scauoit quelle con-  
tenance tenir, ains estoit tant surpris &  
alteré de ses dernieres flāmes qu'il mes-  
cognoissoit presques soy mesme, de for-  
te qu'il n'auoit la hardieffe de s'enquerir

f iij&lt;r&gt;

235 qui elle estoit , & n'estoit intentif feule-  
mēt qu'à repaiftre ses yeux de laveuē d'i-  
celle: par lesquels il humoit le doux ve-  
nin amoureux,duquel il fut en fin si biē  
empoisonné, qu'il fina ses iours par vne  
240 cruelle mort. Celle pour qui Rhomeo  
souffroit vne si estrange pafsion,s'appel-  
loit Iulliette, & estoit fille de Capellets  
maistre de la maison ou se faifoit ceste af-  
semblée, laquelle ainfi que ses yeux vn-  
245 doiēt çà & là,apperceut de fortune Rho-  
meo,lequel luy sembla le plus beau gen-  
til homme qu'elle eust oncques veu à  
son gré. Et amour adonc qui estoit en  
embusche, lequel n'auoit point encores  
250 affailly le tendre cueur de ceste ieune da-  
moiselle,la toucha si au vif que quelque  
resistance qu'elle sceust faire n'eut pou-  
voir de se garantir de ses forces, & def-  
lors commença à contemner toutes les  
255 pōpes de la feste,& ne sentoit plaifir en  
son cueur finon lors que par emblée elle  
auoit getté ou receu quelque traict d'œil  
de Rhomeo. Et apres auoir cōtētē leurs  
cueurs pafsionnez par vne infinité d'a-  
260 moureux regards , lesquels se rencon-  
trants le pluffouuent & se meslants , en-

<f iiiv> fem-

femble leurs rayons ardens donnoient  
 suffisant tesmoignage de quelque com-  
 mencement d'amitié. Amour ayant faict  
 265 ceste breche au cueur de ces amans, ain-  
 fi qu'ils cherchoiët tous deux les moyës  
 de parler ensemble , fortune leur en ap-  
 prefta vne prompte occafion, car quel-  
 que feigneur de la troupe print Iulliet-  
 270 te par la main pour la faire dancier au  
 bal de la torche, duquel elle fefceu fi bië  
 acquiter , & de fi bonne grace, qu'elle  
 gaigna pour ce iour le pris d'honneur  
 entre toutes les filles de Veronne. Rho-  
 275 meo ayant preueu le lieu ou elle fe de-  
 uoit retiter, fift fes approches , & fceut  
 fi difcrettement conduire fes affaires  
 qu'il eut le moyen à fon retour d'efre  
 aupres d'elle. Iulliette le bal finy retour-  
 280 na au mefme lieu duquel elle eftoit par-  
 tie au parauant, & demeura afsife entre  
 Rhomeo, & vn autre appellé Marcucio,  
 courtifan fort aymé de tous, lequel à cau-  
 fe de fes facecies & gentilleffes eftoit  
 285 bien receu en toutes compaignies. Mar-  
 cucio hardy entre les vierges , comme  
 vn lyon entre les aigneaux faifit incon-  
 tinant la main de Iulliette , lequel auoit

<44v>

vne coustume tant l'hyuer que l'esté d'a-  
290 uoir toufiours les mains froides comme  
vn glaçon de montaigne,mesme estant  
aupres du feu. Rhomeo lequel estoit au  
costé fenestre de Iulliette , voyant que  
Marcucio la tenoit par la main dextre à  
295 fin de ne faillir à son deuoir, print l'au-  
tre main de Iulliette, & la luy ferrant vn  
peu,se fentit tellement pressé de ceste  
nouuelle faueur qu'il demeura court  
sans pouuoir respondre , mais elle qui  
300 apperceut par sa mutation de couleur  
que le deffault procedoit d'une trop ve-  
hemente amour desirât de l'ouyr parler,  
se tourna vers luy, & la voix tremblante  
avec vne honte virginale entremeslée  
305 d'une pudicité , luy dist : Benoitte soit  
l'heure de vostre venue à mon costé,puis  
pensant acheuer le reste,amour luy ferra  
tellement la bouche qu'elle ne peut a-  
cheuer son propos. A quoy le ieune en-  
310 fant tout transporté d'aïse & de conten-  
temēt en soupirant luy demanda quelle  
estoit la cause de ceste fortunée benedi-  
ction.Iulliette vn peu plus affeurée avec  
vn regard de pitié luy dist en souffrant:  
315 Mon gētil-hōme ne foyez point esmer-

<f ivv> ueillé

ueillé fi ie beniz vofre venuë, d'autant  
 que le feigneur Marcucio long tēps avec  
 fa main gelée m'a toute glacé la mienne,  
 & vous de vofre grace la m'avez efchauf  
 320 fée. A quoy foudain repliqua Rhomeo,  
 Madame, fi le ciel m'a eſté tāt fauorable  
 que ie vous aye faict quelque ſeruice a-  
 greable, pour m'eſtre trouué cafuelemēt  
 en ce lieu, ie l'eſtime bien employé, ne  
 325 fouhaittant autre plus grād bien pour le  
 comble de tous les contentemens que  
 ie pretēds en ce monde, que de vous ſer-  
 uir, obeyr & honorer par tout ou ma vie  
 ſe pourra eſtēdre, cōme l'experiēce vous  
 330 en fera pl<sup>9</sup> entiere preuue, lors qu'il vous  
 plaira en faire effay: mais au reſte fi vous  
 auez receu q̄lque chaleur par l'atouche-  
 mēt de ma main, bien vous puis-ie affeu-  
 ter que les flāmes font mortes au regard  
 335 des viues eſtincelles & du violēt feu qui  
 fort de voz beaux yeux, leq̄l a fi bien en-  
 flāmé toutes les plus ſenſibles parties de  
 moy, q̄ fi ie ne ſuis ſecouru par la faueur  
 de voz diuines graces, ie n'attēds q̄ l'heu-  
 340 re d'eſtre du tout confōmé & mis en cen-  
 dre. A peine eut il acheué ſes dernieres  
 paroles que le ieu de la torche print fin,

&lt;f vr&gt;

<45v>

dõt Iulliette qui toute brufloit d'amour,  
luy ferrât la main eftroictemêt, n'eut loi-  
345 fir de luy faire autre refponfe que de luy  
dire tout bas: Mon cher ami, ie ne fçay q̃l  
autre plus affeuré tefmoignage vous vou-  
lez de mon amitié, finõ que ie vous puis  
acertener que vous n'eftes point plus à  
350 vous mefme que ie fuis vofre, eftât pre-  
fte & difpofée de vous obeyr en tout ce  
que l'honneur pourra fouffrir, vous fup-  
pliât de vous cõtenter de ce, pour le pre-  
fent, attédant quelque autre faifon plus  
355 opportune ou nous pourrons cõmuni-  
quer plus priuémêt de noz affaires. Rho-  
meo fe fentât preffé de partir avec la cõ-  
paignie, fans fçauoir par quel moyen il  
pourroit reuoir quelque autre fois celle  
360 qui le faifoit viure & mourir, l'aduifa de  
demander à quelque sien ami qui elle e-  
ftoit, lequel luy fift refpõfe qu'elle eftoit  
fille de Capellet maiftre de la maifon ou  
auoit faict ce iour le feftin, lequel indi-  
365 gné outre mefure de quoy la fortune l'a-  
uoit adreffé en lieu fi perilleux, iugeoit  
en foy mefme qu'il eftoit prefque im-  
pofsible de mettre fin à fon entreprin-  
fe. Iulliette conuoiteufe d'autre cofté

<f vv> de



370 de fcaoir qui estoit le iouenceau qui  
 l'auoit tant humainemēt careffée le foir,  
 & duquel elle fentoit la nouvelle playe  
 en fon cueur , appella vne vieille dame  
 d'honneur,qui l'auoit nourrie & esleuée  
 375 de fon laict, à laquelle elle dist, estant ap  
 puyée: Mere qui font ces deux iouen-  
 ceaux qui fortēt les premiers avec deux  
 torches deuant?à laquelle la vieille re-  
 spondit,felon le nom des maifons dont  
 380 ils estoient yffuz : Puis elle l'interrogea  
 de rechef, qui est ce ieune qui tient vn  
 mafque en fa main,& est vestu d'vn man  
 teau de damaz? C'est, dist elle, Rhomeo  
 Mōtesche,fils du capital ennemy de vo-  
 385 ftre pere & de fes alliez : mais la pucelle  
 au feul nō de Montefche demeura toute  
 confuse,defesperant du tout de pouuoir  
 auoir pour espoux fon tant affectionné  
 Rhomeo , pour les anciennes inimitiez  
 390 d'entre les deux familles : neantmoins  
 elle sceut (pour l'heure) fi bien difsimu-  
 ler fon ennuy & mefcontentement,que  
 la vieille ne le peut comprēdre: ains luy  
 perfuada de se retirer en fa chambre  
 395 pour se coucher, à quoy elle obeyt,mais  
 estant au lict, & cuidant prendre fon a-

&lt;f vir&gt;

<46v>

coustumé repos,vn grand tourbillon de  
diuers penfemens, commencerēt à l'en-  
uironner & traicter de telle forte,qu'elle  
400 ne fceut oncques clorre les yeulx, mais  
se tournant çà & lá, fantaftiquoit diuer  
ses chofes en fon eſprit , faifant ores e-  
ſtat de retrancher du tout ceſte practi-  
que amoureuse , ores de la continuer.  
405 Ainſi eſtoit la pucelle agitée de deux cõ-  
traires,deſquels l'vn luy donnoit adreſſe  
de pourſuyure ſa deliberation,l'autre luy  
propoſoit le peril eminent auquel indi-  
ſcrettement elle ſe precipitoit : & apres  
410 auoir longuement vagué en ce labyrin-  
the amoureux,ne ſçauoit en fin en quoy  
ſe reſouldre, mais elle pleuroit inceſſam-  
ment,& ſ'accuſoit ſoymeſme,difant:Ah!  
chetiue & miſerable creature, dont pro-  
415 cedent ces inacouſtumées trauerſes que  
ie ſens en mon ame, qui me font perdre  
le repos?Mais infortunée que ie ſuis, que  
ſçay ie ſi ce iouenceau m'aime comme il  
dict? peult eſtre que ſous le voile de ſes  
420 parolles amiellées il me veult rauir l'hõ-  
neur pour ſe venger de mes parens, qui  
ont offenſé les ſiens:& par ce moyen me  
rendre avec mon eternelle infamie la fa

<f viv> ble

ble du peuple de Veronne. Puis foudain  
 425 apres elle condãnoit ce qu'elle foupçon-  
 noit au commencement,difant: feroit il  
 bien pofsible que foubz vne telle beau-  
 té & acomplie douceur , defloyauté &  
 trahifon euffent mis leur fiege ? S'il eft  
 430 ainfi que la face eft la loyalle meffagiere  
 des conceptions de l'efprit , ie me puis  
 affeurer qu'il m'aime: Car i'ay experimē-  
 té tant de mutations de couleur en luy,  
 lors qu'il parloit à moy, & l'ay veu tant  
 435 tranfporté & hors de foy, que ie ne doy  
 fouhaitter autre plus certain augure de  
 fon amitié,en laquelle ie veulx perfifter,  
 immuable iufques au dernier fouspir de  
 ma vie, moyennant qu'il m'efpoufe : car  
 440 (peult-efre ) que cefte nouvelle alian-  
 ce engendrera vne perpetuelle paix &  
 amitié entre fa famille & la mienne. Ar-  
 refté dôcques en cefte dëliberation tou-  
 tes les fois qu'elle aduifoit Rhomeo,paf-  
 445 fer deuant fa porte , elle fe prefentoit a-  
 uec vn vifage ioyeux, & le conduyfoit  
 du clin de l'œil, tant qu'elle l'euft perdu  
 de veuë. Et apres auoir continué en ce-  
 fte façon de faire , par plufieurs iours,  
 450 Rhomeo ne fe pouuant contenter du

&lt;f viir&gt;

<47v>

regard , contemploit tous les iours l'af-  
fiette de la maifon , & vn iour entre au-  
tres il aduisa Iuliette à la feneftre de fa  
chambre, qui respondoit à vne rue fort  
455 eftroite,vis à vis de laquelle y auoit vn  
iardin, qui fut caufe que Rhomeo( crai-  
gnant que leurs amours feuffent mani-  
festées ) commença deflors à ne passer  
plus le iour deuant fa porte, mais fi toft  
460 que la nuict avec fon brun manteau a-  
uoit couuert la terre , il fe pourmenoit  
luy feul avec fes armes en cefte petite  
ruelle: & apres y auoir eſté plusieurs fois  
à faulte, Iuliette impatiente en fon mal,  
465 fe miſt vn foir à fa feneftre, & apperceut  
aiſémēt par la ſplendeur de la Lune fon  
Rhomeo,ioignāt fa feneftre non moins  
attendu qu'attendant , lors elle luy diſt  
tout bas la larme à l'œil , avec vne voix  
470 interrompue de ſouſpirs: Seigneur Rho-  
meo , vous me ſemblez par trop prodi-  
gue de voſtre vie, l'expoſant à telle heu-  
re à la mercy de ceux qui ont fi peu d'oc-  
caſion de vous vouloir biē:leſquels oul-  
475 tre ſils vous y auoient ſurpris vous met-  
troient en pieces,mon honneur que i'ay  
plus cher que ma vie , en feroit à iamais

<fviiiv>      inte-

intereffé. Ma dame,respondit Rhomeo,  
 ma vie eft en la main de Dieu, de la-  
 480 quelle luy feul peult difpofer : fi eft-ce  
 que fi quelqu'vn vouloit faire effort de  
 la m'ofter ie luy ferois congnoiftre en  
 vofre prefence comme ie la fçay deffen-  
 dre, ne m'eftant point toutesfois fi che-  
 485 re, ny en telle recommandation, que ie  
 ne la vouluffe facrifier pour vous à vn  
 befoing: & quand bien mon defaftre fe-  
 roit fi grād que i'en fuffe priué en ce lieu  
 ie n'aurois point d'occafion d'y auoir re-  
 490 gret, finon que la perdant ie perdrais le  
 moyen de vous faire congnoiftre le bien  
 que ie vous veux, & la feruitude que i'ay  
 à vous, ne defirant la cōfseruer pour aife  
 que i'y fente , ny pour autre regard fors  
 495 que pour vous aimer , feruir & honorer,  
 iufques au dernier fouspir d'icelle , fou-  
 dain qu'eut donné fin à fon propos,lors  
 amour & pitié commencerent à l'empa-  
 rer du cueur de Iuliette, & tenant fa tef-  
 500 te appuyée fur vne main , ayant fa face  
 toute baignée de larmes,repliqua à Rho-  
 meo. Seigneur Rhomeo,ie vous prie ne  
 me ramenteuoir plus ces chofes : car la  
 feule apprehēfion que i'ay d'vn tel incō-

&lt;f viiir&gt;

505 uient me faict balancer entre la mort  
& la vie , eftant mon cueur fi vny au  
vofre, que vous ne fçauriez receuoir le  
moindre ennuy de ce monde auquel  
ie ne participe comme vous mefmes:  
510 vous priant au refte, que fi vous defirez  
vofre falut & le mien, que vous m'ex-  
pofez en peu de parolles quelle eft vo-  
ftrre deliberation pour l'aduenir : car fi  
vous pretendez autre priuauté de moy  
515 que l'honneur ne le commande, vous  
viuez en tresgrand erreur : mais fi vo-  
ftrre volonté eft faincte , & que l'amitié  
laquelle vous dictes me porter, foit fon-  
dée fur la vertu, & qu'elle fe confom-  
520 me par mariage, me receuant pour vo-  
ftrre femme, & legitime epoufe, vous  
aurez telle part en moy , que fans auoir  
efgard à l'obeyffance & reuerence, que  
ie doy à mes parens , ny aux anciennes  
525 inimitiez de voftrre famille & de la mi-  
enne , ie vous feray maiftre & feigneur  
perpetuel de moy, & de tout ce que ie  
poffede , eftant prefte & appareillée de  
vous fuiure par tout ou vous me com-  
530 manderez , mais fi voftrre intention eft  
autre, & que vous penfez tecueillir le

<f viiiv> fruit

fruict de ma virginité, foubz le pretexte  
 de quelque lafcieue amitié, vous eftes biē  
 trōpé, vous priant vous en deporter , &  
 535 me laiffer deormais viure en repos avec  
 mes femblables. Rhomeo qui n'afpiroit  
 à autre chofe, ioignant les mains au ciel,  
 avec vn aife & contentement incroya-  
 ble, luy respondit : Ma dame , puis qu'il  
 540 vous plaift me faire l'honneur de m'ac-  
 cepter pour tel, ie l'accorde, & m'y con-  
 fents , du meilleur endroit de mō cueur,  
 lequel vous demourra pour gaigne, &  
 affeuré tefmoing de mon dire, iufques  
 545 à ce que Dieu m'ait fait la grace de le  
 vous monftrer par effect . Et à fin que  
 ie donne commencement à mon en-  
 treprinfe, ie m'en iray demain au con-  
 feil à frere Laurens , lequel, oultre qu'il  
 550 eft mon pere fpirituel, a de couftume de  
 me donner inftruction en tous mes au-  
 tres affaires priez : & ne faudray ( fil  
 vous plaift)à me retrouver en ce lieu, à  
 la mefme heure, à fin de vous faire en-  
 555 tēdre ce que i'auray moyenné avecques  
 luy , ce quelle accorda volontiers , & fe  
 finerent leurs propos , fans que Rho-  
 meo receuft, pour ce foir , autre faueur

g &lt;ir&gt;

d'elle que de parolle. Ce frere Laurens,  
560 duquel il fera fait plus ample mention  
cy apres , estoit vn ancien Docteur en  
Theologie , de l'ordre des freres Mi-  
neurs , lequel outre l'heureufe profes-  
sion qu'il auoit fait aux sainctes lettres,  
565 estoit merueilleusement bien verfé en  
Philosophie, & grand scrutateur des se-  
crets de nature, mesmes renommé d'a-  
uoir intelligence de la Magie, & des au-  
tres sciences cachées & occultes , ce qui  
570 ne diminueoit en rien sa reputation: car  
il n'en abufoit point. Et auoit ce frere,  
par sa preud'hommie & bonté, si bien  
gagné le cueur des citoyens de Veron-  
ne, qu'il les oyoit presque tous en con-  
575 fession: & n'y auoit celuy depuis les pe-  
tits iusques aux grans, qui ne le reueraft  
& aimast: & mesmes le plus fouuent par  
sa grande prudence, estoit quelquefois  
appellé aux plus estroicts affaires des sei-  
580 gneurs de la ville . Et entre autres il e-  
stoit grâdement fauorifié du seigneur de  
l'Escal seigneur de Veronne, & de tou-  
te la famille des Montefches , & des Ca-  
pелlets, & de plusieurs autres . Le ieune  
585 Rhomeo( comme auons ia dict) des fon

<g iv> ieune



ieune aage auoit toufiours eu ie ne fçay  
 quelle particuliere amytié auecques fre-  
 re Laurens , & luy communiquoit fes  
 secrets. Au moyen dequoy partant d'a-  
 590 uec Iuliette f'en va tout droict à fainct  
 François , ou il racompta par ordre tout  
 le fucces de fes amours au beupere, &  
 la conclufion du mariage prinfe entre  
 luy & Iuliette , adiouftant pour la fin,  
 595 qu'il efliroit pluftoft vne hôteufe mort,  
 que de luy faillir de promeffe , auquel  
 le bon homme apres luy auoir fait plu-  
 fieurs remonfrances , & propofé tous  
 les inconueniens de ce mariage clan-  
 600 deftin , l'exhorta d'y penfer plus à loy-  
 fir , toutesfois il ne luy fut pofsible de  
 le reduire , parpuoy vaincu de fa perti-  
 nacité , & aufsi proiectant en luy mef-  
 mes que ce mariage feroit (peult efre)  
 605 moyen de reconcilier ces deux lignées,  
 luy accorda en fin fa requette , avec la  
 charge qu'il auroit vn iour de delay ,  
 pour excogiter le moyen de pourueoir  
 à leur fait : mais fi Rhomeo eftoit foi-  
 610 gneux de fon cofté de donner ordre à  
 fes affaires , Iuliette femblablement fai-  
 foit bien fon deuoir du sien : car voyant

g ij&lt;r&gt;

<50 v>

qu'elle n'auoit perfonne autour d'elle,à  
qui elle peut faire ouuerture de fes paf-  
615 fions , l'aduifa de communiquer le tout  
a fa nourrice qui couchoit en fa chãbre,  
& luy feruoit de femme d'honneur, à  
laquelle elle commift entierement tout  
le fecret des amours de Rhomeo& d'el-  
620 le. Et quelque refiftance que la vieille  
fift au commencement de l'y accorder  
elle la fceut en fin fi bien perfuader &  
la gagner, qu'elle luy promift de luy o-  
beyr en ce qu'elle pourroit , & deflors la  
625 despecha pour aller en diligence parler  
à Rhomeo , & fçauoir de luy par quel  
moyen ilz pourroient espoufer & qu'il  
luy feift entendre ce qu'il auoit eſté de-  
terminé entre frere L'aurens & luy. A  
630 laquelle Rhomeo fift reſponſe comme  
le premier iour qu'il auoit informé fre-  
re Laurens de fon affaire, il auoit differé  
iuſques au iour ſubſequent qui eſtoit ce  
meſme iour , & qu'apeine y auoit il vne  
635 heure qu'il en eſtoit retourné pour la ſe-  
conde foyſ. Et que frere Laurens & luy  
auoyent aduifé que le ſamedy ſuyuant  
elle demãderoit congé à fa mere d'aller  
à confeſſe, & ſe trouueroit en l'eglife de

<g ii v> faint

640 fainct François en certaine chappelle, en  
laquelle fecrettement les espouferoit,  
& qu'elle ne faillift à fe trouuer, ce qu'elle  
fceut fi bien conduire , & avec telle  
difcretion, que fa mere luy accorda la re-  
645 quefte, & accompagnée feulement de la  
bonne vieille, & d'une ieune damoifelle,  
se trouua au iour déterminé: & fi tost  
qu'elle fut entrée en l'eglise, elle feift ap-  
peller le bon docteur frere Laurens, à la-  
650 quelle on feift responce , qu'il estoit au  
confessionnaire , & qu'on l'alloit aduer-  
tir de sa venuë , si tost que frere Lau-  
rens fut aduerty de la venuë de Iuliette  
, il entra au grand corps de l'eglise, &  
655 dist à la bonne vieille & à la ieune da-  
moifelle , qu'elles allaffent ouyr mes-  
se, & qu'il les feroit appeler mais que il  
euft fait avecques Iuliette: laquelle en-  
trée en la cellule avecques frere Lau-  
660 rens , ferma la porte sur eulx , comme  
il auoit de coustume, mesme qu'il y a-  
uoit pres d'une heure que Rhomeo &  
luy estoient ensemble enfermez . Auf-  
quels frere Laurens, apres les auoir ouyz  
665 en confession , dist à Iuliette, Ma fille,

g iij&lt;r&gt;

<51v>

felon que Rhomeo ( que voicy prefent)  
m'a recité, vous estes accordée avecques  
luy , de le prendre pour mary , & luy  
femblablement vous pour fon espou-  
670 fe , perfiftez vous encores maintenant  
en ces propos ? Les amans respondirent  
qu'ils ne fouhaittoient autre chofe . Et  
voyant leurs volontez conformes,apres  
auoir raifonné quelque peu à la recom-  
675 mendation de la dignité de mariage, il  
prononça les parolles defquelles on vfe,  
felon l'ordonnance de l'eglife,aux espou  
failles. Et elle ayât receu l'ãneau de Rho-  
meo, fe leuerent de deuant luy , lequel  
680 leur dift: Si auez quelque autre chofe à  
conferer enfemble de voz menuz affai-  
res , diligentez vous , car ie veulx faire  
fortir Rhomeo d'icy, au defceu des au-  
tres. Rhomeo preffé de fe retirer , dift  
685 fecrettement à Iuliette, qu'elle luy en-  
uoyaft apres le difner la vieille,& qu'il fe  
roit faire vne efchelle de cordes, par la-  
quelle( ce foir mefme ) il mōteroit en fa  
chãbre par la feneftre, ou plus à loyfir ils  
690 aduiferoient à leurs affaires. Les chofes  
arreftées entre eux chacun fe retira en fa

<g iiiv> maifon

maison avec vn contentement incroya-  
 ble, attédans l'heure heureufe de la con-  
 fommation de leur mariage . Rhomeo  
 695 arriué à fa maison declara entierement  
 tout ce qui estoit paffé entre luy & Iul-  
 lierte à vn sien seruiteur nommé Pierre  
 auquel il se fust fié de fa vie, tant il auoit  
 experimenté fa fidelité , & luy comman-  
 700 da de recouurer promptement vne ef-  
 chelle da cordes avec deux forts cro-  
 chets de fer ,attachez aux deux bouts,ce  
 qu'il feit aifément, par ce qu'elles font  
 fort frequentes en Italie. Iulliette n'ou-  
 705 blia au foir fur les cinq heures,d'enuoyer  
 la vieille versRhomeo,lequel ayât pour-  
 ueu de ce qui estoit neceffaire , luy feift  
 bailler ladicte efchelle , & la pria d'af-  
 feurer Iulliette, que ce foir mefme il ne  
 710 faudroit au premier fomme de se trou-  
 uer au lieu accouftumé, mais fi ceste iour  
 née fembla longue à ses pafsionnez a-  
 mans,il en faut croire ceux qui ont faict  
 autres fois effay de semblables chofes,  
 715 car chacune minute d'heure leur du-  
 roit mille ans, de forte que s'ils euffent  
 peu commander au ciel, comme Iofué  
 fift au foleil, la terre euft esté bien toft

g iij&lt;r&gt;

couuerte de tres-obfcures tenebres.  
 720 L'heure de l'afsignationvenue Rhomeo  
 f'accouftra des plus fumptueux habits  
 qu'il euft, & guidé par la bonne fortune  
 fe fentât approcher du lieu ou fon cueur  
 prenoit vie,se trouua tant deliberé qu'il  
 725 franchit agilemēt la muraille du iardin.  
 Eftant arriué ioignant la fenestre apper-  
 ceut Iulliette,qui auoit ia tendu fon laf-  
 fon de corde pour le tirer en hault,& a-  
 uoient fi bien agraffé ladicte efchelle,  
 730 que fans aucun peril il entra en la cham-  
 bre,laquelle eftoit aufsi claire que le iour  
 à caufe de trois mortiers de cire vierge  
 que Iulliette auoit fait allumer pour  
 mieux contempler fon Rhomeo.Iulliet-  
 735 te de fa part pour toute pareure feule-  
 ment de fon couurechef s'eftoit coiffée  
 de nuict, laq̃lle incōtinēt qu'elle l'apper-  
 ceut fe brâcha à fon col, & apres l'auoir  
 baifé & rebaisé vn million de fois,se cui-  
 740 da pasmer entre fes bras fans qu'elle euft  
 pouuoir de luy dire vn feul mot,ains ne  
 faifoit que foufpirer, tenant fa bouche  
 ferrée contre celle de Rhomeo , laquel-  
 le ainfi tranfie, le regardoit d'vn œil pi-  
 745 teux, qui le faifoit viure & mourir en-

&lt;g ivv&gt; fem-

femble. Et apres estre reuenuë quelque  
 peu à foy, elle luy dist, tirant vn profond  
 soufpir de fon cueur . Ah Rhomeo ex-  
 empleire de toute vertu & gentilleffe,  
 750 vous foyez le tresbienvenu maintenant  
 en ce lieu , auquel pour vofre abfence  
 & pour la crainte de vofre perfonne, i'ay  
 tant getté de larmes que la fource en eft  
 prefque efpuifée , mais maintenant que  
 755 ie vous tiens entre mes bras facent def-  
 ormais la mort & la fortune comme ils  
 entendront : car ie me tiens plus que fa-  
 tifaicte de tous mes ennuyz paffez, par  
 la feule faueur de vofre prefence. A la-  
 760 quelle Rhomeo la larme à l'œil, pour ne  
 demeurer muet refpondit: Madame, cō-  
 bien que ie n'aye iamais receu tant de fa-  
 ueur de fortune que vous pouuoir faire  
 fentir par viue experience la puiffance  
 765 qu'auuez fur moy, & le tourment, que ie  
 receuois à tous les momēs du iour à vo-  
 ftre occafion, fi vous puis-ie bien affeu-  
 rer que le moindre ennuy, ou ie me fuis  
 veu pour vofre abfence, m'a esté mille  
 770 fois plus penible, que la mort, laquelle  
 longtems a euft tranché le filet de ma  
 vie , fans l'efperance que i'ay toufiours

&lt;g vr&gt;

euë en ceste heureufe iournée , laquelle  
me payant maintenant le iufte tribut de  
775 mes larmes paffées, me rend plus con-  
tent, que fi ie commandois à l'vniuers,  
vous fuppliât( fans nous amufer à reme-  
morer noz anciennes miferes ) que nous  
aduifons pour l'aduenir de contenter  
780 noz cueurs pafionnez, & à conduire  
noz affaires avec telle prudence & dif-  
cretion que noz ennemis n'ayans aucun  
aduantage fur nous, nous laiffent conti-  
nuer noz iours en repos & tranquillité:  
785 & ainfi que Iulliette vouloit répondre,  
la vieille furuint qui leur dift: Qui a tēps  
à propos & le pert, trop tard le recouure,  
mais puis qu'ainfi eft que vous auez tant  
faict endurer de mal l'vn à l'autre , voy-  
790 la, dift elle, vn camp que ie vous ay dref-  
fé , leur montrant le lict de camp qu'el-  
le auoit appareillé : prenez voz armes,  
& en iouez deormais la vengeance. A  
quoy ils l'accorderent ayfément, & lors  
795 eftans entre les draps en leur priué, apres  
fe eftre cheriz & feftoyez de toutes les  
plus delicates careffes dont amour les  
peult aduifer , Rhomeo rompant les  
faincts liës de virginité print poffeffion

<g vv> de



800 de la place,laquelle n'auoit encores esté  
 asiegée auecques tel heur & contente-  
 ment , que peuuent iuger ceulx qui ont  
 experimenté semblables delices . Leur  
 mariage ainfi confommé , Rhomeo fe  
 805 sentant preffé par l'importunité du iour,  
 print cōgé d'elle,auecques protestation  
 qu'il ne faudroit de deux iours, l'vn à ce  
 retrouver en ce lieu , & auec le mesme  
 moyen & à heure semblable , iufques à  
 810 ce que la fortune leur eust appresté seu-  
 re occasion de manifester sans crainte  
 leur mariage à tout le monde. Et conti-  
 nuerent ainfi quelque moys ou deux  
 leurs aifes , auec vn contentement in-  
 815 croyable , iufques à tant que la fortune  
 enuieuse de leur prosperité tourna fa  
 rouë pour les faire trebucher en vn tel  
 abifme,qu'ils luy payerēt l'vfure de leurs  
 plaifirs paffez, par vne trefcruelle & tref-  
 820 pitoyable mort,comme vous entendrez  
 cy apres,par le discours qui s'enfuit. Or  
 comme nous auons deduict cy deuant,  
 les Capellets & les Montefches n'auoiēt  
 peu estre si bien reconciliez par le fei-  
 825 gneur de Verōne,qu'il ne leur reftast en-  
 cores quelques eftincelles de leurs an-

&lt;g vir&gt;

<54v>

ciennes inimitiez , & n'attendoient d'v-  
ne part & d'autre que quelque legiere  
occafion pour l'attaquer, ce qu'ils feirēt.

- 830 Les feftes de pafques( cōme les hommes  
fanguinaires font volōtiers couftumiers  
apres les bonnes feftes commettre les  
meſchantes œuures) ou pres la porte de  
Bourfari deuers le chafteau vieux de Ve-  
835 ronne, vne troupe des Capellets ren-  
contrerent quelques vns des Montef-  
ches, & fans autres parolles commence-  
rent à chamailler fur eux, & auoient les  
Capellets pour chef de leur glorieufe en  
840 treprinfe vn nommé Thibault, coufin  
germain de Iulliette, ieune homme,dif-  
pos,& bien adroit aux armes,lequel ex-  
hortoit ſes compagnons de rabbattre fi  
bien l'audace des Mōteſches ce voyage,  
845 qu'il n'en fuft iamais mémoire, & ſ'aug-  
menta la rumeur de telle forte par tous  
les cantons de Veronne , qu'il y furue-  
noit du ſecours de toutes parts: dequoy  
Rhomeo aduerty qui ſe promenoit par  
850 la ville avec quelques fiens cōpaignons,  
ſe retrouua promptemēt en la place ou  
ſe faifoit ce carnage de ſe parens & aliez,  
& apres auoir aduifé qu'il y en auoit plu-

<g viv> fleurs

855 fieurs bleffez des deux costez , dict à ses  
compaignons . Mes amis separons les,  
car ils font fi acharnez les vns fur les au-  
tres,qu'ils se mettrôt tousen pieces auât  
que le ieu departe,& ce dit,il se precipita  
au milieu de la troupe , & ne faifoit que  
860 parer aux coups,tant des fiens que des  
autres,leur criant tout hault. Mes amis,  
c'est assez, il est tēps deormais que noz  
querelles cessent , car outre que Dieu y  
est grandement offensé , nous sommes  
865 en scandale à tout le monde & mettons  
ceste republique en defordre, mais ils e-  
stoient fi animez les vns contre les au-  
tres qu'ils ne donnerent aucune audien-  
ce à Rhomeo , & n'entendoient qu'à se  
870 tuer, desmembrer & deschirer l'un l'au-  
tre,&fut la meflée tant cruelle & furieu-  
se entre eux, que ceux qui la regardoi-  
ent s'espouentoient de les veoir tant  
souffrir, car la terre estoit toute couuerte  
875 de bras , de iambes,de cuiffes & de fang,  
sans qu'ils donnassent tesmoignage au-  
cun de pufilanimité, & se maintindrent  
ainfi longuement sans qu'on peult iuger  
qui auoit du meilleur . Lors que Thi-  
880 bault coufin de Iulliette enflammé d'ire

&lt;g viir&gt;

<55v>

& de courroux fe tournant vers Rhomeo, luy rua vne estocade pensant le tra  
uerfer de part en part, mais il fut garan-  
ty du coup par le iaques qu'il portoit or-  
885 dinairement , pour la doute qu'il auoit  
des Capellets, auquel Rhomeo respon-  
dit: Thibault tu peux cognoistre par la  
patience que i'ay euë iufques à lheure  
prefente , que ie ne fuis point venu icy  
890 pour combatre ou toy & les tiens , mais  
pour moyenner la paix entre nous: & fi  
tu pensois que par deffault de courage,  
i'eusse failly à mon deuoir, tu ferois grãd  
tort à ma reputation, mais ie te prie de  
895 croire qu'il y a quelque autre particulier  
respect, qui m'a fi bien commandé iuf-  
ques icy, que ie me fuis contenu comme  
tu vois : duquel ie te prie n'abufer , ains  
fois content de tant de sang respandu,  
900 & de tant de meurtres commis le passè,  
sans que tu me contraignes de passer les  
bornes de ma volonté. Ha traiftre, dist  
Thibault, tu te penfes sauuer par le plat  
de ta lãgue, mais entends à te defendre,  
905 car ie te feray maintenant sentir quel-  
le ne te pourra fi bien garantir ou feruir  
de bouclier que ie ne t'oste la vie, & ce

<g viiv> difant

difant luy rua vn coup de telle furie que  
 fans que l'autre le para , il luy eust ofté  
 910 la tefte de deffus les espauls, mais il ne  
 fift que le prefter à celuy qui le luy fceut  
 incontinent rendre, car eftant non feu-  
 lemēt indigné du coup qu'il auoit , mais  
 de l'iniure que l'autre luy auoit faicte,  
 915 commença à pourfuyure fon ennemy  
 d'vne telle viuacité , que au troiefme  
 coup d'espée qu'il luy rua , il le renuerfa  
 mort par terre d'vn coup de pointe que  
 il luy auoit donné en la gorge , fi qui'l  
 920 la luy perfa de part en part. A raifon de  
 quoy la meflée cefsa,car outre que Thi-  
 bault estoit chef de fa compagnie, en-  
 cores estoit il iffu de l'vne des plus appa-  
 rêtes maifons de la cité,qui fut caufe que  
 925 le Poteftat fift cōgreger en diligēce des  
 foldats pour emprifonner Rhomeo,le-  
 quel voyant fon defafre s'en va fecret-  
 tement vers frere Laurens à faint Fran-  
 çois , lequel ayant entendu fon faict, le  
 930 retint en quelque lieu fecret du couuent  
 iufques à ce que la fortune en eust au-  
 trement ordonné . Le bruict diuulgé  
 par la cité de l'accident furuenu au fei-  
 gneur Thibault , les Cappellets accou-

&lt;g viiir&gt;

935 ftrez de dueil firent porter le corps mort  
deuant le feigneur de Veronne , tant  
pour l'efmouuoir à pitié que pour luy  
demãder iuftice,deuant lequel fe retrou  
uerent aufsi les Montefches, remonfrãs  
940 l'innocence de Rhomeo & l'agrefsion  
de l'autre . Le confeil affemblé, & les  
tefmoings ouyz d'vne part & d'autre , il  
leur fut fait vn eftroict commandement  
par ledict feigneur de pofer les armes. Et  
945 quant au delict deRhomeo pource qu'il  
auoit tué l'autre fe deffendant , il feroit  
banny à perpetuité de Veronne . Et ce  
commun infortune publié par la cité.  
tout eftoit plein de plainctes & mur-  
950 mures . Les vns lamentoient la mort  
du feigneur Thibault,tant pour la dexte  
rité qu'il auoit aux armes que pour l'ef-  
perance qu'on auoit vn iour de luy , &  
des grands biens qui luy eftoient prepa-  
955 rez s'il n'euft efté preueni par tant cruel  
le mort, les autres fe douloient, (& fpe-  
ciallement les dames )de la ruine du ieu-  
ne Rhomeo, lequel outre vne beauté &  
bõne grace de laquelle il eftoit enrichy,  
960 encores auoit il, ie ne fçay quel charme  
naturel , par les vertuz duquel il attiroit

fi bien les cueurs d'vn chacun que tout  
 le monde lamentoit fon defafre , mais  
 fur tous, infortunée Iulliette , laquelle  
 965 aduertie tant de la mort de fon coufin  
 Thibault que du banniffement de fon  
 mary,faifoit retentir l'air par vne infini-  
 té de cruelles plainctes & miferables  
 lamétations: puis fe fentant par trop ou-  
 970 tragée de fon extreme pafion,entra en  
 fa chãbre , & vaincuë de douleur se ietta  
 fur fon lict,ou elle commença à renfor-  
 cer fon dueil par vne fi efrange façon,  
 qu'elle euft efmeu les plus constans à pi-  
 975 tié: puis comme tranfportée regardoit  
 çà & lá, & aduifant de fortune la fene-  
 stre ( par laquelle fouloit Rhomeo en-  
 trer en fa chambre ) s'efcria . O malheu-  
 reufe feneftre , par laquelle furent our-  
 980 dies les ameres trames de mes premiers  
 malheurs, fi par ton moyen i'ay receu au  
 tresfois quelque leger plaifir, ou conten-  
 tement tranfitoire , tu m'en fais mainte-  
 nant payer vn fi rigoureux tribut, que  
 985 mon tēdre corps ne le pouuant plus fup  
 porter , ouurira deormais la porte à la  
 vie,à fin que l'esprit defchargé de ce mor-  
 tel fardeau cherche deormais ailleurs

h&lt;ir&gt;

plus affeuré repos. Ah Rhomeo,Rho-  
990 meo,quant au commencement i'euz ac-  
cointance de vous, & que ie preftois  
l'oreille à voz fardées promeffes confir-  
mées par tant de iuremens,ie n'euffe ia-  
mais creu qu'au lieu de continuer no-  
995 ftre amitié & d'appaifer les myens,vous  
eufriez cherché l'occafion de la rompre  
par vn actefi lasche & vituperable , que  
voftre renommée en demeurera à iamais  
intereffée, & moy miferable que ie fuis  
1000 fans confort & espoux : Mais fi vous e-  
ftiez fi affamé du fang des Cappellets,  
pourquoy auez vous espargné le mien,  
lors que par tant de fois & en lieu fe-  
cret m'auez veü expofée à la mercy de  
1005 voz cruelles mains?La victoire que vous  
auez euë fur moy ne vous fembloit elle  
afsez glorieufe, fi pour la mieux folenni-  
fer elle n'estoit couronnée de fang , du  
plus cher de tous mes coufins? Or allez  
1010 donc deformais ailleurs deceuoir les au-  
tres malheureufes comme moy , fans  
vous trouuer en part ou ie fois , ne fans  
qu'aucune de voz excufes puiffe trouuer  
lieu en mon endroict. Et ce pendant ie  
1015 lamenteray le refte de ma trifte vie avec

<h iv> tant



tant de larmes, que mō corps espuifé de  
 toute humidité cherchera en brief fon  
 refrigere en terre. Et ayant mis fin à ses  
 propos, le cueur luy ferra fi fort qu'elle  
 1020 ne pouuoit ny plorer ny parler,& demeu-  
 ra du tout immobile comme fi elle eust  
 esté tranfie, puis estant quelque peu re-  
 uenuë avec vne voix foible difoit : Ah  
 langue meurtriere de l'honneur d'au-  
 1025 truy,comme ofes tu offenser celuy au-  
 quel ses propres ennemis dōnēt louen-  
 ge? comment reiectes tu le blafme fur  
 Rhomeo, duquel chacun approuue l'in-  
 nocence? ou fera deormais fon refuge,  
 1030 puis que celle qui deuft estre l'vnique  
 propugnacle & affeuré rampart de ses  
 malheurs , le pourfuit & diffame ? Re-  
 çoy,reçoy doncques Rhomeo la fatisfa-  
 ction de mon ingratitude par le facrifi-  
 1035 ce que ie te feray de ma propre vie : &  
 par ainfi la faulte que i'ay commife con-  
 tre ta loyauté fera manifestée , toy ven-  
 gé , & moy punie. Et cuidant parler d'a-  
 uantage tous les sentiments du corps  
 1040 luy deffaillirent, de forte qu'il sembloit  
 qu'elle donnaft les derniers signes de  
 mort , mais la bonne vieille qui ne pou-

<58v>

uoit imaginer la caufe de la lôgue abfen-  
ce de Iulliette fe doubta foudain qu'elle  
1045 fouffroit,quelque pafsion , & la chercha  
tant par tous les endroicts du palais de  
fon pere qu'à la fin elle la trouua en fa  
chambre eftendue & pafmée fur fon  
lict , ayant toutes les extremitez du  
1050 corps froides, comme marbre , mais la  
vieille qui la penfoit morte , commen-  
ça à crier comme fi elle euft efté force-  
née,difant : Ah chere nourriture!. com-  
bien vofre mort maintenant me grief-  
1055 ue : Et ainfi qu'elle la manioit par tous  
les endroicts de fon corps , elle cogneut  
qu'il y auoit encores quelque fcyntille  
de vie , qui fut caufe que l'ayant appel-  
lée plufieurs fois par fon nom elle la fift  
1060 retourner d'extafe . Puis elle luy dift:  
Ma damoifelle Iulliette,ie ne fçay dont  
vous procede cefte façon de faire, ny  
cefte immoderée trifteffe , mais bien  
vous puis-ie affeurer que i'ay penfé de-  
1065 puis vne heure ença vous accompai-  
gner au fepulchre : Helas ma grand  
amye ( respond la defolée Iulliette ) ne  
congnoiffez vous à veuë d'œil la iufte  
occafion que i'ay de me douloir & plain-

<h iiv> dre

1070 dre, ayant perdu en vn instant les deux  
perfonnes du monde, qui m'estoient les  
plus cheres? Il me femble , respond ce-  
fte bonne dame qu'il vous fiet mal (at-  
tendu vostre reputation) de tomber en  
1075 telle extremité, car lors que la tribula-  
tion furuient , c'est l'heure ou mieux se  
doibt monftrer la fagesse . Et fi le fei-  
gneur Thibault eft mort,le penfez vous  
reuocquer par voz larmes? Qu'en doit  
1080 on accufer que fa trop grande prefum-  
ption & temerité ? eufriez vous voulu  
que Rhomeo euft faict ce tort à luy  
& aux fiens de se laiffer outrager par  
vn à qui il ne cedoit en rien? fuffife  
1085 vous que Rhomeo eft vif,& fes affaires  
font en tel eftat qu'auecques le temps  
il pourra eftre r'appellé de fon exil? car  
il eft grand feigneur comme vous fça-  
uez , bien apparenté , & bien voulu de  
1090 tous.Parquoy armez vous deormais de  
patience , car combien que la fortune  
le vous eflongne pour vn temps , fi fuis  
ie certaine qu'elle le vous rendra au par-  
apres auecques plus d'aife & de con-  
1095 tentement que vous n'euftez oncques.  
Et à fin que nous foyons plus affeurées

h iij&lt;r&gt;

en quel estat il est, si me voulez promet-  
tre de ne vous plus contrifiter ainfi , ie  
fçauray ce iourd'huy de frere Laurens  
1100 ou il est retiré , ce que Iulliette luy ac-  
corda . Et ceste bonne dame alors print  
le droict chemin à faintc François ou  
elle trouua frere Laurens qui l'aduertit  
que ce foir Rhomeo ne faudroit à l'heu-  
1105 re accoustumée à vifiter Iulliette , en-  
semble luy faire entendre quelle estoit  
fa deliberation pour l'aduenir . Ceste  
iournée doncques se passa comme font  
celles des mariniers , lesquels apres a-  
1110 uoir esté agitez de grosses tempestes,  
voyant quelque rayon de soleil pene-  
trer le ciel pour illuminer la terre se raf-  
feurent , & pensant auoir euté naufrage  
, soudain apres la mer vient à s'en-  
1115 fler , & mutiner les vagues par telle im-  
petuosité qu'ils retombent en plus grãd  
peril qu'ils n'auoient esté au precedent.  
L'heure de l'assignatiõ venuë, Rhomeo  
ne faillit fuyant la promesse qu'il a-  
1120 uoit faicte de se rendre au iardin ou il  
trouua son equipage prest pour monter  
en la chambre de Iulliette , laquelle  
ayant les bras ouuerts commença à l'em-

<h iiiv> braffer

braffer si estroitement qu'il sembloit  
 1125 que l'ame deuft habādonner fon corps.  
 Et furent plus d'vn gros quart d'heure  
 en telle agonie tous deux fans pouuoir  
 prononcer vn feul mot . Et ayans leurs  
 faces ferrées l'vne cōtre l'autre,humoiēt  
 1130 ensembles auecques leurs baifers les gros  
 ses larmes,qui tomboient de leurs yeux.  
 Dequoy s'apperceuant Rhomeo pen-  
 fant la remettre quelque peu , luy dist:  
 Mamie ie n'ay pas maintenant deliberé  
 1135 de vous deduire la diuersité des accidēs  
 estranges de l'inconstante & fragile for-  
 tune,laquelle esleue l'homme en vn mo-  
 ment au plus hault degré de fa rouë , &  
 toutesfois en moins d'vn cil d'œil elle le  
 1140 rabaiſſe & deprime si bien, qu'elle luy ap-  
 preſte plus de miferes en vn iour que  
 de faueur en cent ans, ce qui s'experi-  
 mente maintenant en moy mesme, qui  
 ay esté nourri delicatemēt avec les miēs,  
 1145 maintenu en telle prosperité & grādeur  
 que vous auez peu cognoistre,esperant  
 pour le comble de ma felicité par moyē  
 de nostre mariage reconcilier voz parēs  
 avec les miens,pour conduire le reste de  
 1150 ma vie à fon periode determiné de dieu:

h iij<r>

<60v>

Et neantmoins toutes mes entreprinſes  
font rēuerſées & mes deffeings tournez  
au cōtraire,de forte qu'il me faudra def-  
ormais errer vagabond par diuerſes pro-  
1155 uinces , & me ſequeſtrer des miens,ſans  
auoir lieu aſſeuré de ma retraicte . Ce  
que i'ay bien voulu mettre deuant voz  
yeux, àfin de vous exhorter à l'auenir de  
porter patiēmēt tant mon abſenſe, que  
1160 ce qui vo<sup>9</sup> eſt deſtiné de Dieu:mais Iul-  
liette toute confite en larmes , & mor-  
telles angoiffes ne leuolut laiſſer paſſer  
outre,ains luy interrompant ſes propos,  
luy diſt:Comment Rhomeo aurez vous  
1165 bien le cueur ſi dur & eſloigné de toute  
pitié de me vouloir laiſſer icy ſeule,aſſie-  
gée de tant de mortelles miſeres ? qu'il  
n'y a heure ny moment au iour , ou la  
mort ne ſe preſente mille fois à moy , &  
1170 toutesfois mon malheur eſt ſi grād que  
ie ne puis mourir : de forte qu'il ſemble  
proprement qu'elle me veult conferuer  
la vie,à fin de ſe delecter en ma paſſion,  
&de triūpher de mon mal, & vous cōme  
1175 miniſtre & tyran de ſa cruauté ne faites  
conſcience( à ce que ie voy ) apres auoir

<h 1v>      tecueil-

recueilli le meilleur de moy, de m'aban-  
 donner. Enquoy i'experimente que tou-  
 tes les loix d'amitié font amorties & e-  
 1180 fteintes, puis que celuy duquel i'ay plus  
 esperé que de tous les autres , & pour le  
 quel ie me fuis faicte ennemie de moy-  
 mefme, me defdaigne & cõtêne:nō, non  
 Rhomeo, il vous fault refoudre en l'vne  
 1185 des deux chofes , ou de me voir incon-  
 tinent precipitée du hault de la fenestre  
 en bas apres vous, ou que vous souffrez  
 que ie vous accōpaigne la part ou la for-  
 tune vous guidera:car mon cueur est tāt  
 1190 trãformé au vofre,que lors que i'appe-  
 hende vofre departemēt,ie fens ma vie  
 incontinent s'efloigner de moy, laquel-  
 le ie ne defire continuer pour autre cho-  
 fe, que pour me veoir iouyr de vofre  
 1195 prefence,& participer à toutes voz infor-  
 tunes comme vous mefme . Et par ainfi  
 fi oncques pitié logea en cueur de gen-  
 til-homme, ie vous fupplie Rhomeo en  
 toute humilité, qu'elle trouue ores pla-  
 1200 ce en vofre endroict, que me receuez  
 pour vofre feruante & fidelle compai-  
 gne de voz ennuyz, & fi voyez que ne

&lt;h vr&gt;

<61v>

puisiez me recevoir commodément en  
l'estat de femme, & qui me gardera de  
1205 changer d'habits? feray ie la premiere  
qui en a vñ ainfi , pour eschapper la ty-  
rannie des fiens? Doutez vous que mon  
seruice ne vous soit ausi agreable que  
celuy de Pierre vostre seruiteur ? Ma  
1210 loyauté fera elle moindre que la fienne?  
Ma beauté laquelle vous auez autres  
fois tant exaltée n'aura-elle aucun  
pouuoir sur vous? mes larmes, mon  
amitié & les anciens plaifirs que vous  
1215 auez receuz de moy feront ils mis en  
oubly ? Rhomeo la voyant entrer en  
ses alteres , craignant qu'il luy aduint  
pis, la reprint de rechef entre ses bras,  
& la baifant amoureusement , luy dift:  
1220 Iulliette , l'vnique maistresse de mon  
cueur , ie vous prie au nom de Dieu,  
& de la seruente amytié que me por-  
tez, que vous defracinez du tout ces en-  
treprinnes de vostre entendement, si ne  
1225 cherchez l'entiere ruyne de vostre vie  
& de la mienne : car si vous fuiuez vo-  
stre conseil , il ne peult aduenir autre  
chose , que la perte des deux enfemble :  
car lors que vostre absence fera mani-

<h vv> festée,



1230 festée,vofre pere fera vne fi vifue pour-  
 fuitte apres vous,que nous ne pourrons  
 faillir à efre descouuerts & furpris, & en  
 fin cruellement puniz, moy,comme ra-  
 pteur, & vous comme fille defobeiffant  
 1235 à pere : & ainfi cuidant viure contents,  
 noz iours prendront leur fin , par vne  
 mort honteufe: mais fi voulez vous for-  
 tifier vn peu à obeyr à la raifon,plus que  
 aux delices que nous pourrions receuoir  
 1240 l'vn de l'autre , ie donneray tel ordre à  
 mon banniffement,que dedans trois ou  
 quatre mois,pour tout delay,ie feray re-  
 uoqué. Et f'il en eft autremēt ordonné,  
 quoy qu'il en aduienne , ie retourneray  
 1245 vers vous, & avec la puiffance de mes a-  
 mis ie vous enleueray de Verōne à main  
 forte,non point en habit difsimulé, com  
 me efrangere, mais comme mon espou  
 se & perpetuelle compaigne. Et par ain-  
 1250 fi moderez deformais voz pafsions, & vi  
 uez affeurée,que la mort feule me peult  
 feparer de vous & non autre chofe. Les  
 raifons de Rhomeo gaignerent tant fur  
 Iuliette,qu'elle luy refpondit. Mon cher  
 1255 amy,ie ne veulx que ce qu'il vous plaift:  
 Si eft-ce que quelque part que vous ti-

&lt;h vir&gt;

riez , mon cueur vous demeurera pour  
gage, du pouuoir que vous m'auuez don-  
né fur vous. Ce pendant ie vous prie ne  
1260 faillir me faire entendre souuent,par fre  
re Laurens, en quel estat feront voz af-  
faires, mefmes le lieu de vofre residen-  
ce. Ainfi ces deux pauures amans paf-  
ferēt la nuict enfemble, iufques à ce que  
1265 le iour qui commençoit à poindre, leur  
caufa la feparation , avec extreme dueil  
& trifteffe . Rhomeo ayant prins congé  
de Iuliette f'en va à faint François, & a-  
pres qu'il eut fait entendre fon affaire  
1270 à frere Laurēs,patrit de Veronne acouf-  
tré en marchant efranger, & fift fi bon-  
ne diligence que fans encombrer il ar-  
riua à Mantouë( accompagné feulemēt  
de Pierre fon feruiteur, lequel il rēuoya  
1275 foudainement à Veronne, au feruice de  
fon pere ) ou il loüa maifon: & viuant en  
cōpaignie honorable,ſ'effaya pour quel-  
ques moys , à deceuoir l'ennuy qui le  
tourmentoit. Mais durant fon abfence  
1280 la miferable Iuliette ne fceut donner fi  
bonnes trefues à fon dueil , que par la  
mauuaise couleur de fon vifage , on ne  
defcourift aifémēt l'interieur de fa paf-

<h viv> fion.

fion . A raifon dequoy fa mere qui l'en-  
 1285 tēdoit foufpirer à toute heure,& fe plain  
 dre inceffamment , ne fe peut contenir  
 de luy dire : M'amyè , fi vous continuez  
 plus gueres en ces façons de faire , vous  
 auancerez la mort à vofre bon homme  
 1290 de pere , & à moy femblablement , qui  
 vous ay aufsi chere que la vie : parquoy  
 moderez vous pour l'aduenir, & mettez  
 peine de vous refiouyr, fans plus penfer  
 à la mort de vofre coufin Thibault , le-  
 1295 quel f'il a pleu à Dieu de l'appeller,le pē-  
 fez vous reuoquer par voz larmes & cō-  
 treuenir à fa volonté?Mais la pauurette  
 qui ne pouuoit difsimuler fon mal , luy  
 dift: Ma dame, il y a long temps que les  
 1300 dernieres larmes de Thibault font get-  
 tées, & croy que la fource en eft fi bien  
 tarye , qu'il n'en renaiftra plus d'autres.  
 La mere qui ne fçauoit ou tēdoient tous  
 ces propos,fe teut, de peur d'ennuyer fa  
 1305 fille. Et quelques iours apres, la voyant  
 continuer en fes triftesses & angoiffes  
 accouftumées , tafcha par tous moyens  
 de fçauoir, tant d'elle que de tous les do-  
 meftiques de fa maifon, l'occafion de fon  
 1310 dueil, mais tout en vain, dequoy la pau-

&lt;h viir&gt;

ure mere fâchée outre mesure, l'aduifa  
de faire entendre le tout au feigneur An-  
tonio son mary . Et vn iour qu'elle le  
trouua à propos,luy dist : Monfeigneur,  
1315 si vous auez confideré la contenance de  
nostre fille, & ses gestes, depuis la mort  
du feigneur Thibault son coufin, vous y  
trouuez vne si estrange mutation, que  
vous en demeurerezmerueillé:Car el-  
1320 le n'est pas seulement contente de per-  
dre le boire,le manger,& le dormir:mais  
elle ne l'exerce à autre chose qu'à pleu-  
rer & lamenter , & n'a autre plus grand  
plaisir & contentement, que de se tenir  
1325 recluse en sa chambre,ou elle se pasion-  
ne si fort, que si nous n'y donnons or-  
dre, ie doute deormais de sa vie,& ne  
pouuant sçauoir l'origine de son mal, le  
remede sera plus difficile : Car encores  
1330 que ie me soye employée à toute extre-  
mité, ie n'en ay sceu rien comprendre,  
& combien que i'aye pensé au commen-  
cement que cela luy procedast , pour le  
deces de son coufin, ie croy maintenant  
1335 le contraire , ioinct qu'elle mesme m'a  
affectée, que les dernieres larmes en e-  
stoient gettées , & ne sçachant plus en

quoy me refouldre , i'ay penfé en moy-  
 mefme qu'elle fe contriftoit ainfi , pour  
 1340 vn defpit qu'elle a cõceu,de voir la pluf-  
 part de fes compaignes mariées , & elle  
 non,fe perfuadant( peult efre)que nous  
 la voulons laiffer ainfi. Parquoy mon a-  
 my,ie vous fupplie affectueufemēt,pour  
 1345 noftre repos & pour le sien , que vous  
 foyez pour l'aduenir,curieux de la pour-  
 uoir en lieu digne de nous . A quoy le  
 feigneur Antonio l'accorda volontiers,  
 luy difant : Mamyie i'auois plufieurs fois  
 1350 penfé à ce que me dictes : Toutesfois,  
 voyant qu'elle n'auoit encores attainct  
 l'aage de dix & huict ans, ie deliberois y  
 pouruoir plus à loifir. Neantmoins puis  
 que les chofes font en tels termes , &  
 1355 que c'eft vn dangereux trefor que de fil-  
 les, i'y pouruoiray fi promptement,que  
 vous aurez occafion de vous en con-  
 tenter, & elle de recouurer fon en bon  
 point, qui fe perd à veuë d'œil. Ce pen-  
 1360 dāt aduifez fi elle eft point amoureuſe de  
 quelqu'vn, à fin que nous n'ayons point  
 tant d'efgard aux biens, ou à la grandeur  
 de la maifon ou nous la pourrions pour-  
 uoir , qu'à la vie & fanté de noftre fille:

&lt;h viiir&gt;

1365 laquelle m'est si chere, que j'aimerois mi-  
eux mourir pauvre, & desheritée, que de  
la donner à quelqu'un qui la traictast  
mal. Quelques iours apres que le fei-  
gneur Antonio eut euenté le mariage  
1370 de sa fille, il se trouua plusieurs gentils-  
hōmes qui la demandoient, tant pour  
l'excellence de sa beauté que pour sa ri-  
chesse & extraction: mais sur tous au-  
tres l'alliance d'un ieune Comte nommé  
1375 Paris, Côte de Lodrone, sembla plus ad-  
uantageux au feigneur Antonio, auquel il  
l'accorda liberallement, apres toutefois  
l'auoir communiqué à sa femme. La me-  
re fort ioyeuse, d'auoir rencontré un si  
1380 honneste party pour sa fille, la fist appel-  
ler en priué, & luy fist entendre comme  
les choses estoient passées, entre son pe-  
re & le Comte Paris, luy mettant la be-  
auté & bonne grace de ce ieune Com-  
1385 te deuant les yeulx, les vertuz pour les-  
quelles il estoit recommandé d'un cha-  
cun, adioustât pour conclusion les gran-  
des richesses & faueurs, qu'il auoit aux  
biens de fortune, par le moyen desquel-  
1390 les elle & les siens viuroient en eternal  
honneur: mais Iuliette qui eust pluost

consenty d'estre defmembrée toute vi-  
 ue, que d'accorder ce mariage , luy dist,  
 avec vne audace non acoustumée , Ma  
 1395 dame,ie m'estōne cōme auez esté si libe-  
 ralle de vostre fille , de la commettre au  
 vouloir dautruy, fans premier sçauoir q̄l  
 estoit le fiē: vous en ferez ainfi que l'en-  
 tendrez , mais affeurez vous que si vous  
 1400 le faictes,ce fera oultre mon gré.Et quāt  
 au regard du Comte Paris , ie perdray  
 premier la vie qu'il ait part à mon corps,  
 de laquelle vous ferez homicide, mayāt  
 liurée entre les mains de celuy ,lequel ie  
 1405 ne puis, ny ne veulx, ny ne sçauois ay-  
 mer.Parquoy ie vous prie me laiffer def-  
 ormais viure ainfi , fans prendre aucun  
 foing de moy , tant que ma cruelle for-  
 tune, ait autremēt difposé de mon faict.  
 1410 La dolente mere qui ne sçauoit quel iu-  
 gement affeoir sur la responce de sa fille,  
 comme confuse & hors de foy, va trou-  
 uer le feigneur Antonio , auquel fans  
 luy rien defguifer,feist entendre le tout.  
 1415 Le bon vieillart indigné oultre mesure,  
 cōmanda qu'on l'amenast incontinent  
 par force deuant luy , si de son gré elle  
 n'y vouloit venir . Et si tost qu'elle fut

<65v>

arriué, toute esplorée, elle commença  
1420 à se ietter à ses pieds , lesquels elle bai-  
gnoit tous de larmes , pour la grande  
habondance, qui distilloiét de ses yeulx.  
Et cuydant ouurir la bouche pour luy  
crier mercy , les sanglots & souspirs luy  
1425 interrompoient si souuent la parolle,  
qu'elle demeura muette , sans pouuoir  
former vn seul mot:mais le vieillard( qui  
n'estoit en riē esmeu des larmes de sa fil-  
le) luy dist avec tresgrāde colere. Vien ça  
1430 ingrate & defobeyffante fille , as tu def-  
ia mis oubly ce que tant de fois as ouy  
racompter à ma table , de la puiffance  
que mes anciens peresRomains auoient  
sur leurs enfans? ausquels il n'estoit pas  
1435 seulement loisible de les vendre, enga-  
ger & aliener ( en leur necesité) com-  
me il leur plaifoit : mais qui plus est, ils  
auoient entiere puiffance de mort & de  
vie sur eux.De quels fers,de quels tour-  
1440 ments, de quels liens te chastieroient  
ces bons peres , f'ils estoient refuscitez?  
& f'ils voyoient l'ingratitude , felonnie,  
& defobeyffance de laquelle tu v'es en-  
uers ton pere , lequel avecques maintes  
1445 prieres & requestes t'a pourueü de l'vn

<i iv> des



des plus grands feigneurs de ceste province, des mieulx renommez en toutes especes de vertuz , duquel toy & moy sommes indignes , tant pour les grands  
 1450 biès( aufquels il est appellé)cōme pour la grandeur & generofité de la maifon de laquelle il est yffu: & neantmoins tu fais la delicate , & rebelle : & veulx contreuenir à mon vouloir . l'attefte la puif  
 1455 fance de celuy qui m'a fait la grace de te produyre fut terre, que si dedans mardy (pour tout le iour) tu faulx à te preparer , pour te trouuer à mon chafteau de Villefranche , ou se doibt rendre le  
 1460 Comte Paris : & lá donner confentement à ce que ta mere & moy auons ia accordé: que non feulement ie te priueray de ce que i'ay des biens de ce monde , mais ie te feray espoufer vne fi eftroicte & auftere prifon , que tu maudiras mille fois le iour & l'heure de ta naiffance : Et aduife deformais à ce que tu as affaire , car fans la promesse que i'ay faicte de toy au Comte Paris , ie te  
 1470 ferois des à prefent fentir combien est grande la iufte colere d'un pere, indigné contre l'enfant ingrat. Et fans attendre

autre responce le vieillard part de sa  
chambre, & lá laiffa sa fille à genoulx,  
1475 sans vouloir attendre aucune responce  
d'elle. Iuliette congnoiffant la fureur de  
son pere, craignant d'encourir son in-  
dignation, ou de l'irriter d'auantage , se  
retira ( pour ce iour ) en sa chambre, &  
1480 exerça toute la nuict plus ses yeulx à  
plorer qu'a dormir: & le matin f'en part  
feignant aller à la meffe , avecques sa  
dame de chambre , arriua aux Corde-  
liers, & apres auoir fait appeler frere  
1485 Laurens, elle le pria de l'ouyr en confes-  
sion , & fi tost qu'elle fut à genoulx de-  
uant luy , elle commença sa confes-  
sion par larmes,luy remonfrât le grand mal-  
heur qui luy estoit preparé , pour le ma-  
1490 riage accordé par son pere avec le Com-  
te Paris . Et pour la conclufion luy dist:  
Monfieur , par ce que vous sçaez , que  
ie ne puis estre mariée deux fois , & que  
ie n'ay qu'vn Dieu,qu'vn mary, & qu'vne  
1495 foy : ie suis deliberée partant d'icy , avec  
ces deux mains , que vous voyez ioin-  
ctes deuant vous , ce iourd'huy donner  
fin à ma douloureuse vie: à fin que mon  
esprit porte tefmoignage au ciel, & mon

1500 fang à la terre,de ma foy & loyauté gardée. Puis ayant mis fin à ce propos, elle regardoit çà & là,faiſant entendre par fa farouche contenance , qu'elle baſtiffoit quelque finifre entreprinſe: dequoy fre

1505 re Laurès eſtōné outre meſure, craignāt qu'elle n'executaſt ce qu'elle auoit deliberé luy diſt: Ma damoiſelle Iulliette, ie vous prie au nōdeDieu,moderez quelque peu voſtre ennuy,& vous tenez coy

1510 en ce lieu,iuſques à ce que i'aye pourueu à voſtre affaire: car auant que partiez de ceans ie vous donneray telle cōſolation, & remedieray ſi bien à voz afflictiōs,que vous demeurerez ſatisfaicte & cōtente.

1515 Et l'ayant laiſſée en ceſte bōne opinion, fort de l'eglife,& mōte ſubitement en ſa chābre.ou il cōmēça à proiecter diuerſes choſes en ſon eſprit,ſe ſentant ores follicité en ſa cōſciēce,de ſouffrir qu'elle eſpou

1520 ſaſt le Comte Paris:ſçachant que par ſon moyen elle en auoit eſpouſé vn autre. Ores faiſant ſon entreprinſe difficile, & encores plus perilleuſe l'execution,d'autā qu'il ſe cōmettoit à la miſericorde d'v-

1525 ne ieune ſimple damoiſelle peu acorte, & que ſi elle defailloit en quelque choſe,

tout leur faict feroit diuulgué, luy diffamé,& Rhomeo fon espoux puny. Neât-moins apres auoir eſté agité d'vne infinité de diuers pēfemēs, fut en fin vaincu de pitié, & aduifa qu'il aimoit mieux hazarder fon hōneur, que de souffrir l'adultere de Paris avec Iuliette. Et eſtāt refolu en ceci, ouurit fon cabinet, & print vne fiole, & l'en retourne vers Iuliette, laquelle il trouua quafi trāfie, attendāt nouuelles de ſa mort, ou de ſa vie, à laquelle le beau pere demāda. Iuliette, quand eſt-ce l'aſſignation de voz nopces' La premiere aſſignatiō, diſt elle, eſt à mercredi, qui eſt le iour ordōné pour receuoir mō cōſentemēt du mariage, accordé par mō pere au Côte Paris, mais la ſolēnité des nopces, ne ſe doit celebrer que le dixiefme iour de Septembre. Ma fille diſt le religieux, prēs courage, le Seigneur m'a ouuert vn chemin, pour te deliurer, toy & Rhomeo de la captiuité qui t'eſt preparée. l'ay congneu tō mari des le berceau. Il m'a touf- iours cōmis les plus interieurs ſecrets de ſa cōſciēce, & ie l'ay auſſi cher que ſi ie l'auois engēdré: parquoy mō cueur ne pourroit souffrir qu'on luy fiſt tort, en choſe

ou ie peuffe pourueoir par mon confeil.  
 1555 Et d'autât que tu es fa femme, ie te doy  
 par femblable raifon aymer, & me euer-  
 tuer de te deliurer du martyre & angoif  
 fe, qui te tient afsiegée . Entends donc-  
 ques ma fille , au fecret que ie te voys à  
 1560 prefent manifefter, & te gardes fur tout  
 de le declarer à creature viuante , car en  
 cela confifte ta vie & ta mort. Tu n'es  
 point ignorâte,par le r'apport commun  
 des citoyës de cefte cité, & par la renom  
 1565 mée, qui eft publiée par tout de moy,  
 que ie n'aye voyagé quafi par toutes les  
 prouinces de la terre habitable: de forte  
 que par l'efpace de vingt ans continuz  
 ie n'ay donné repos à mon corps,ains ie  
 1570 l'ay le plus fouuent expofé à la merci des  
 beftes brutes par les deferts & quelque  
 fois à celle des vndes , à la merci des pi-  
 rates,& de mille autres perils & naufra-  
 ges,qui fe retrouuent tant en la mer que  
 1575 fur la terre. Or eft il ma fille que toutes  
 mes peregrinations ne m'ont point efté  
 inutiles, car outre le contentement in-  
 croyable que i'en reçoÿ ordinairement  
 en mon efprit , encores en ay ie recueil-  
 1580 ly vn autre fruit particulier lequel avec

<68v>

la grace de Dieu tu resentiras en brief.  
C'est que i'ay esproué les proprieté fe  
cettes des pierres , plantes , metaux &  
autres choses cachées aux entrailles de  
1585 la terre, desquelles ie me fçay aider( con  
tre la commune loy des hommes ) lors  
que la necefsité me furent speciale-  
ment aux choses esquelles ie congnois  
mon Dieu en estre moins offensé. Car  
1590 comme tu fçais estant sur le bord de  
ma fosse( comme ie suis ) & que l'heure  
approche qu'il me fault rendre compte,  
ie doy deormais auoir plus grande ap-  
prehension des iugemens de Dieu, que  
1595 lors que les ardeurs de l'incōfiderée ieu-  
neffe bouillonnoient en mon corps.  
Entends doncques ma fille , qu'avec les  
autres graces & faueurs que i'ay receués  
du ciel, que i'ay apprins & experimenté  
1600 longtems a, la composition d'une pa-  
fte que ie faiz de certains simples sopo-  
riferes, laquelle puis apres reduicte en  
pouldre & beuë avec vn peu d'eau , en  
vn quart d'heure elle endort tellemēt ce  
1605 luy qui la prēd,& enseuelift si biē ses sens  
& autres esprits de vie , qu'il n'y a mede-  
cin tant excellēt qui ne iuge pour mort

<i ivv> celuy

celuy qui en a prins . Et a encor d'auantage vn effect plus merueilleux, c'est  
 1610 que la perfonne qui en vfe ne fent aucune douleur , & felon la quantité de la doze qu'on a receuë, le patient demeure en ce doux fommeil, puis quand fon operatiõ est parfaicte il retourne en fon  
 1615 premier estat. Or reçoÿ donc maintenãt l'instruction de ce que tu doibs faire & despouille ceste affection feminine , & prends vn courage viril, car en la feule force de ton cueur cõfifte l'heur ou mal-  
 1620 heur de ton affaire . Voyla vne fiole que ie te dõne, laquelle tu garderas comme ton propre cueur, & le soir dont le iour fuyuant feront tes espoufailles,ou le matin auant iour,tu l'empliras d'eau,& boi-  
 1625 ras tout ce qui est contenu dedans, & lors tu fentiras vn plaifant fommeil,lequel gliffant peu à peu par toutes les parties de ton corps, les contraindra fi bien qu'elles demeureront immobiles,& fans  
 1630 faire leurs accouftumées offices,perdrõt leurs naturels fentimens , & demeureras en telle extafe l'efpace de quarante heures pour le moins, fans aucun poulx ou mouuement perceptible, dequoy e-

&lt;i vr&gt;

1635 ftonnez ceux qui te viendront voir , te  
iugeront morte,& felon la couftume de  
noftre cité , ils te feront apporter au ci-  
metiere, qui eft pres noftre eglise , & te  
mettront au tombeau ou ont efté enter  
1640 rez tes anceftres les Capellets.Et ce pen-  
dant i'aduertiray le feigneur Rhomeo  
par homme expres de tout noftre affai-  
re,lequel eft à Mantouë,qui ne faudra à  
fe trouuer la nuictée fuyuâte ou nous fe  
1645 rons luy & moy ouuerturedu fepulchre,  
& enlieuerōs ton corps, & puis l'opera-  
tiō de la pouldre paracheuée,il te pourra  
emmener fecrettement à Mantouë, au  
defceu de tous tes parens & amis , puis  
1650 peult eftre quelquefois la paix de Rho-  
meo faicte, cecy pourra eftre manifesté,  
avec le contentement de tous les tiens.  
Les propos du beau pere finiz, nouvelle  
ioye commença à f'emparer du cueur de  
1655 Iulliette, laquelle auoit efté fi entētiue à  
les efcoutter qu'elle n'en auoit mis vn  
feul point en oubly. Puis elle luy dift:Pe-  
re n'ayez doute que le cueur me deffail-  
le en l'acompliffement de ce que m'auiez  
1660 cōmandé,car quand bien feroit quelque  
forte poifon,& venin mortel,pluftoft le

<i vv> met-



mettrois-ie en mon corps , que de con-  
 fentir de tomber es mains de celuy qui  
 ne peult auoir part en moy . A plus for-  
 1665 te raifon doncques me dois-ie fortifier,  
 & expofer à tout mortel peril,pour m'ap  
 procher de celuy duquel depēd entiere-  
 ment ma vie, & tout le contentement  
 que ie pretends en ce monde.Or va dōc  
 1670 ma fille( dift le beau pere )en la garde de  
 Dieu,lequel ie prie te tenir la main & te  
 confirmer cefte volonté en l'accomplif-  
 fement de ton œuure. Iulliette partie de  
 avec frere Laurens, s'en retourna au pa-  
 1675 lais de fon pere fur les vnze heures ou  
 elle trouua fa mere à la porte,qui l'atten  
 doit en bōne deuotion de luy demāder  
 fi elle vouloit encores continuer en fes  
 premieres erreurs:mais Iulliette avec v-  
 1680 ne contenance plus gaye que de couftu-  
 me , fans auoir patience que fa mere l'in  
 terrogaft luy dift. Madame, ie viens de  
 faint François ou i'ay feiourné peult e-  
 ftre plus que mon deuoir ne requeroit,  
 1685 neantmoins ce n'a eſté fans fruit,&fans  
 apporter vn grand repos à ma confcien-  
 ce affligée , par le moyen de noſtre pere  
 ſpirituel,frere Laurens auquel i'ay faict

&lt;i vir&gt;

<70v>

vne bien ample declaration de ma vie,  
1690 & mefmes luy ay communiqué en con-  
fession , ce qui estoit paffé entre mon-  
feigneur mō pere & vous, sur le mariage  
duCôte Paris & de moy: mais le bō hom  
me m'a fceu fi biē gagner par fes faintes  
1695 remōstrāces & loüables hortatiōs, qu'en-  
core que ie n'euffe aucune volōté d'estre  
iamais mariée, fi est-ce que ie fuis main-  
tenant disposée de vous obeir en ce qu'il  
vous plaira me commander . Parquoy  
1700 madame ie vous prie impetrez ma gra-  
ce enuers monfeigneur & pere , & luy  
dictes s'il vous plaift qu'obeiffant á fon  
commandement , ie fuis preste d'aller  
trouuer le Comte Paris à Villefranche,  
1705 & lá en voz prefences l'accpter pour fei-  
gneur & espoux , en affurance dequoy  
ie m'en vois en mon cabinet eslire tout  
ce qu'il y a de plus precieux , à fin que  
me voyant en fi bon equipage ie luy fois  
1710 plus agreable . La bonne mere rauie de  
trop grand aife, ne peut respondre vn  
feul mot, ains s'en va en diligence trou-  
uer le feigneur Anthonio fon mary, au-  
quel elle racompta par le menu , le bon  
1715 vouloir de fa fille, & cōme par le moyen

<i viv> de

de frere Laurens elle auoit du tout chan-  
gé de volonté : dequoy le bon vieillard  
ioyeux outre mefure,loüoitDieu en fon  
cueur, difant : Mamie ce n'eft pas le pre-  
1720 mier bien que nous auons receu de ce  
fainct homme,mefme qu'il n'y a citoyen  
en cefte republique, qui ne luy foit rede-  
uable,plueft au feigneur dieu que i'euffe  
achepté vingt de fes ans la tierce partie  
1725 de mō biē,tant m'eft griefue fon extre-  
me vieillēffe . Le feigneur Anthonio à  
la mefme heure va trouuer le Côte Pa-  
ris auquel il penfa perfuader d'aller à Vil-  
lefranche.Mais le Comte luy remonftra  
1730 que la depence feroit excefsiue , & que  
c'eftoit le meilleur de la referuer au iour  
des nopces pour les mieux folennifer.  
Toutesfois qu'il eftoit bien d'aduis, s'il  
luy fembloit bon d'aller voir Iulliette,&  
1735 ainfi s'en partirent enfemble pour l'aller  
trouuer.La mere auertie de fa veuë,fift  
preparer fa fille, à laquelle elle comman-  
da de n'efpargner fes bonnes graces à la  
venuë du Comte, lefquelles elle fceut fi  
1740 bien deployer qu'auant , qu'il partift de  
fa maifon , elle luy auoit fi bien defrobé  
fon cueur, qu'il ne viuoit deormais que

&lt;i viir&gt;

<71v>

en elle, & luy tarδοit tāt que l'heure de-  
terminée n'estoit venuë, qu'il ne ceffoit  
1745 d'importuner , & le pere & la mere de  
mettre vne fin & conformation à ce  
mariage. Et ainfi se passa ceste iournée  
afiez ioyeuement , & plusieurs autres,  
iufques au iour precedent les nopces, au  
1750 quel la mere de Iulliette auoit fi bien  
pourueu qu'il ne reftoit rien de ce qui  
appartenoit à la magnificence & gran-  
deur de leur maifon . Villefranche du-  
quel nous auons fait mention estoit vn  
1755 lieu de plaifance ou le feigneur Antho-  
nio se fouloit fouuent recréer, qui estoit  
à vn mille ou deux de Veronne , ou le  
difner se deuoit preparer, combien que  
les folennitez requifes deuffent estre  
1760 faictes à Veronne . Iulliette fentant fon  
heure approcher difsimuloit le mieulx  
qu'elle pouuoit: & quand ce vint l'heure  
de se retirer , fa dame de chambre luy  
vouloit faire compaignie & coucher en  
1765 fa chambre, comme elle auoit accouftu-  
mé . Mais Iulliette luy dift. Ma grande  
amie, vous fçaez que demain se doiuēt  
celebrer mes nopces, & par ce q̄ ie veux  
paffer la plupart de la nuict en oraifon,

<i viiiv> ie vous

1770 ie vous prie pour ce iourd'huy me laiffer  
 feule , & venez demain fur les fix heu-  
 res m'aider à m'acouftrer,ce que la bon-  
 ne vieille luy accorda aifément, ne fe  
 doubtant point de ce qu'elle propofoit  
 1775 de faire,s'estant retirée feule en fa cham-  
 bre, ayant vn boucal d'eau fur la table,  
 emplit la fiole que le beupere luy auoit  
 donnée , & apres auoir fait ceste mix-  
 tion , elle mift le tout fous le cheuet de  
 1780 fon lict , puis elle se coucha : & eftant au  
 lict, nouveaux penfers commencerent  
 à l'environner , avec vne apprehenfion  
 de mort fi grande, qu'elle ne fçauoit en  
 quoy se refouldre, mais se plaignant in-  
 1785 cefsamment, difoit.Ne fuis-ie pas la plus  
 malheureufe & defefperée creature qui  
 nafquit onques entre les femmes? pour  
 moy n'y a au monde que malheur,mife  
 re & mortelle trifteffe,puis que mon in-  
 1790 fortune ma reduicte à telle extremité  
 que pour fauluer mon honneur & ma  
 confcience , il fault que deuore icy vn  
 breuuage , duquel ie ne fçay la vertu.  
 Mais que fçay-ie ( difoit elle ) fi l'opera-  
 1795 tion de ceste pouldre se fera point pluf-  
 toft ou pluftard qu'il n'est de befoing, &

&lt;i viiir&gt;

<72v>

que ma faulte eftant defcouuerte, ie de-  
meure la fable du peuple . Que fçay-ie  
d'aduantage fi les ferpens & autres be-  
1800 ftes venimeufes, qui fe retrouuent cou-  
ftumierement aux tombeaux& cachots  
de la terre m'offenferont penfant que  
ie foye morte?Mais comment pourray  
ie endurer la puanteur de tant de cha-  
1805 rongnes & offemens de mes ancestres  
qui reposent en ce fepulchre. Si de fortu-  
ne ie m'efueillois auant que Rhomeo  
& frere Laurens me vinffent fecourir?  
Et ainfi qu'elle se plongeoit profonde-  
1810 ment en la contēplation de ces chofes,  
fon imagination fut fi forte, qu'il luy  
sembloit aduis qu'elle voyoit quelque  
fpectre ou fantofme de fon coufin Thi-  
bault , en la mefme forte qu'elle l'auoit  
1815 veu bleffé, & fanglant:& apprehendant  
qu'elle debuoit viue eftre enfepuelie à  
fon cofté avec tant de corps morts &  
d'offemens defnuez de chair , que fon  
tendre corps & delicat se print à friffon-  
1820 ner de peur, & fes blonds cheueux à he-  
riffier , tellement que preffée de frayeur,  
vne fueur froide commença à perfer  
fon cuir & arroufer tous fes membres

<i viiiiv>

de for-

de forte qu'il luy sembloit aduis qu'elle  
1825 auoit defiaune infinité de morts au tour  
d'elle ,qui la tirailloient de tous coftez,  
& la mettoient en pieces:& fentant que  
fes forces se dimiuoient peu à peu, &  
craignant que,par trop grande debilité,  
1830 elle ne peuft executer fon entreprinfe,  
comme furieuse & forcenée fans y pen-  
fer plus auant, elle engloutift l'eau con-  
tenuë en fa fiole, puis croifant fes bras  
sur fon eftomach, perdit à l'inftant tous  
1835 les fentimës du corps & demeura en ex-  
tafe. Et comme l'aube du iour commen-  
çoit à mettre la tefte hors de fon Oriët,  
fa dame de chambre qui l'auoit enfer-  
mée avec la clef ouurit la porte,& la pen-  
1840 fant eueiller l'appelloit fouuent , & luy  
difoit , ma damoifelle,c'est trop dormy,  
le Comte Paris vous viendra leuer . La  
pauure femme chantoit aux fourds,car  
quand tous les plus horibles & tempe-  
1845 ftueux fons du monde euffent refonné  
à fes oreilles, fes esprits de vie estoient  
tellement liez & affopiz, qu'elle ne f'en  
fuft efueillée . Dequoy la pauure vieille  
eftonnée , commença à la manier, mais  
1850 elle la trouua par tout froide comme

k &lt;ir&gt;

marbre , puis luy mettant la main sur la  
bouche, iugea soudain qu'elle estoit  
morte: car elle n'y auoit trouué aucune  
respiration: dont comme forcenée &  
1855 hors de foy , courut l'annoncer à la me-  
re , laquelle effrenée comme vn tigre,  
qui a perdu ses faons , entra soudaine-  
ment en la chambre de sa fille , & elle  
l'ayant aduifée en si piteux estat, la pen-  
1860 fant morte l'escria . Ah , mort cruelle  
qui as mis fin à toute ma ioye & felici-  
té , execute le dernier fleau de ton ire  
contre moy, de peur que ne me laiffant  
viure le reste de mes iours en tristesse,  
1865 mon martyre ne soit augmenté . Lors  
elle se print tellement à soupirer qu'il  
sembloit que le cueur luy deust fendre,  
& ainsi qu'elle renforçoit ses cris, voi-  
cy le pere , le Comte Paris , & grand  
1870 troupe de gentils-hommes & damoi-  
selles , qui estoient venuz pour honno-  
rer la feste , lesquels si tost qu'ils eurent  
le tout entendu , menerent tel dueil,  
que qui eust veu lors leurs contenan-  
1875 ces , il eust peu aisément iuger que c'e-  
stoit la journée d'ire & de pitié, spéciale-  
ment le seigneur Anthonio , lequel a-

<k iv> uoit



uoit le cueur fi ferré qu'il ne pouuoit ny  
 plourer ny parler,& ne fçachant que fai  
 1880 re manda incontînêt querir les plus ex-  
 perts medecins de la ville,lefquels apres  
 s'estre enqueftez de la vie paffée de lul-  
 liette iugerent d'vn commun rapport  
 qu'elle estoit morte de melancholie, &  
 1885 lors les douleurs commencerent à fe re-  
 nouueller. Et fi oncques iournée fut la-  
 mentable, piteufe, malheureufe & fatale,  
 certainement ce fut celle en laquelle la  
 mort de lulliette fut publiée par Veron  
 1890 ne:car elle estoit tât regrettée des grâds  
 & des petits,qu'il fembloit à voir les cõ-  
 munes plaintes que toute la republique  
 fuft en peril,& nõ fãs cause.Car outre la  
 naifue beauté acõpaignée de beaucoup  
 1895 de vertuz,defquelles nature l'auoit enri-  
 chie,encores estoit elle tant humble,fa-  
 ge & debonnaire, que pour cefte humi-  
 lité & courtoifie,elle auoit fi bien defro-  
 bé les cueurs d'vn chacun, qu'il n'y auoit  
 1900 celuy qui ne lamētaft fon defaftre. Com-  
 me ces chofes fe demenoient, frere  
 Laurens defpescha en diligence vn beau  
 pere de fon couuent nommé frere An-  
 felme , au quel il se fioit comme en luy

k ij&lt;r&gt;

1905 mefme, & luy donna vne lettre efcrite  
de fa main & luy commanda expresse-  
ment ne la bailler à autre qu'à Rhomeo,  
en laquelle estoit contenu tout ce qui  
estoit paffé entre luy & Iulliette nom-  
1910 mant la vertu de la pouldre,& luy man-  
doit qu'il euft à venir la nuict fuyante,  
par ce que l'operation de la pouldre  
prendroit fin , & qu'il emmeneroit Iul-  
liette avec luy à Mâtouë en habit dissi-  
1915 mulé iufques à ce que la fortune en euft  
autrement ordonné . Le cordelier fift fi  
bonne diligence qu'il arriua à Mantouë,  
peu de temps apres . Et pour ce que la  
coustume d'Italie est que les cordeliers  
1920 doibuent prendre vn cōpaignon à leur  
couuent pour aller faire leurs affaires  
par ville : le cordelier f'en va à fon cou-  
uent , mais depuis qu'il y fut entré , il  
ne luy fut loifible de fortir à ce iour com  
1925 me il penfoit, par ce que quelques iours  
auant il estoit mort quelque religieux  
au couuent ( comme on difoit ) de pe-  
fte : parquoy les deputez de la fanté a-  
uoient deffendu au gardien que les  
1930 cordeliers n'euffent à aller par ville , ny  
communiquer avecques aucun des ci-

<k iiv> toyens,

toyens , tant que mefsieurs de la iuftice  
leur euffent donné permiffion , ce qui  
fut caufe d'vn grād mal, cōme vous ver-  
1935 rez cy apres. Ce cordelier eftant en ce-  
fte perplexité de ne pouuoir fortir, ioint  
aufsi qu'il ne fçauoit ce qui eftoit con-  
tenu en la lettre , voulut differer pour  
ce iour. Ce pendant que ces chofes e-  
1940 ftoient en ceft eftat,on fe prepara à Ve-  
ronne pour faire les obfeques de Iul-  
liette.Or ont vne couftume,qui eft vul-  
gaire en Italie de mettre tous les plus  
apparrêts d'vne ligne en vn mefme tom-  
1945 beau,qui fut caufe que Iulliette fut mife  
en la fepulture ordinaire des Capellets,  
en vn cymitiere pres l'eglise des corde-  
liers, ou mefmes Thibault eftoit enter-  
ré. Et fes obfeques paracheuées hono-  
1950 rablement, chacun s'en retourna, auf-  
quelles Pierre feruiteur de Rhomeo a-  
uoit afsisté , car comme nous auons  
dict cy deuant,son maiftre l'auoit ren-  
uoyé de Mantouë à Veronne faire fet-  
1955 uice à fon pere , & l'aduertir de tout ce  
qui fe baf tiroit en fon abfence à Ve-  
ronne. Et ayant veu le corps de Iulliet-  
te enclos dedans le tombeau , iugeant

comme les autres qu'elle estoit morte,  
1960 print incontinent la poste , & fist tant  
par fa diligence qu'il arriua à Mantouë  
ou il trouua fon maiftre en fa maison  
acouftumée, auquel il dift( ayât fes yeux  
tous mouillez de groffes larmes ) Mon-  
1965 feigneur,il vous eft furuenu vn accident  
fi efrange, que fi ne vous armez de con-  
fiance , i'ay peur d'estre le cruel mini-  
ftre de vofre mort . Sçachez monfei-  
gneur que depuis hier matin ma da-  
1970 moifelle Iulliette a laiffé ce monde pour  
chercher repos en l'autre, & l'ay veuë en  
ma prefence receuoir fepulture au cyme-  
tiere de fainct François . Au fon de ce  
trifte meffage , Rhomeo commença à  
1975 mener tel dueil qu'il fembloit que fes  
efprits ennuyez du martyre de fa paf-  
fion , deuffent à l'inftant habandonner  
fon corps , mais forte amour qui ne le  
peut permettre faillir iufques à l'extre-  
1980 mité, luy meift en fa fantafie que s'il pou-  
uoit mourir aupres d'elle, fa mort feroit  
plus glorieufe, & elle ( ce luy fembloit)  
mieux fatisfaicte . A raifon dequoy a-  
pres f'estre lauë la face de peur qu'on  
1985 congneuft fon dueil , il part de fa cham-

<k iiiv> bre,

bre , & deffend à fon feruiteur de ne le  
 fuyure, puis il s'en va par tous les cantôs  
 de la ville , chercher s'il pourroit trou-  
 uer remede propre à fon mal. Et ayant  
 1990 aduifé entre autres, la boutique d'vn a-  
 potiquaire affez mal peuplée de boittes,  
 & autres chofes requifes à fon estat, &  
 penfa lors en luy mefmes que l'extre-  
 me pauureté du maiftre le feroit volon-  
 1995 tiers confentir à ce qu'il pretendoit luy  
 demander . Et apres l'auoir tiré à part,  
 luy dift en fecret : Maiftre voila cin-  
 quante ducats que ie vous donne &  
 me deliurez quelque violente poifon,  
 2000 laquelle en vn quart d'heure face mou-  
 rir celuy qui en vfera . Le malheureux  
 vaincu d'auarice luy accorda ce qu'il luy  
 demandoit , & faignant luy donner  
 quelque autre medecine deuant les  
 2005 gents , luy prepare foudainement le ve-  
 nin,puis luy dift tout bas. Monfeigneur  
 ie vous en donne plus que n'avez be-  
 foing : car il n'en fault que la moictié  
 pour faire mourir en vne heure le plus  
 2010 robufte homme du monde , lequel a-  
 pres auoir ferré fon venin , s'en retour-

k iijj&lt;r&gt;

<76v>

na à fa maifon , ou il commanda à fon  
feruiteur qu'il euft à partir en diligence,  
& s'en retourner à Veronne, & qu'il  
2015 feift prouifion de chandelles, de fuzil,  
& d'infrumens propres pour ouuir  
le fepulchre de Iulliette , & fur tout que  
il ne faillift à l'attendre ioignant le cy-  
metiere de faint François, & fur la vie  
2020 qu'il ne dift à perfonne fon defafre: à  
quoy Pierre obeyft en la forme que  
fon maiftre luy auoit commandé , &  
fift fi bonne diligence qu'il arriua de  
bonne heure à Veronne donnant or-  
2025 dre à tout ce qui luy eftoit enchargé.  
Rhomeo ce pendant follicité de mor-  
tels penfemens fe fift apporter ancre &  
papier , & mift en peu de paroles tout  
le difcours de fes amours par efcrypt,  
2030 les nopces de luy & de Iulliette , le  
moyen obferué en la confommation  
d'icelles le fecours de frere Laurens, l'a-  
chapt de fa poifon, finalement fa mort,  
puis ayant mis fin à fa trifte tragedie, il  
2035 ferma les lettres , & les cachetta de fon  
cachet, puis mift la fuperfcryption à fon  
pere, & ferrant fes lettres en fa bourfe, il  
monte à cheual & fift fi bonne diligen-

<k ivv>

ce

ce qu'il arriua par les obscures tenebres  
 2040 de la nuict en la cité de Veronne auant  
 que les portes fussent fermées,ou il trou  
 ua son seruiteur qui l'atendoit, avec lan  
 terne & instrumens deffusdits, propres  
 pour ouurir le sepulchre , auquel il dist.  
 2045 Pierre aide moy à ouurir ce sepulchre,&  
 fi tost qu'il fera ouuert ie te commande  
 sur peine de la vie , de n'approcher de  
 moy,ny de mettre empeschement à cho  
 se que ie vueille executer. Voila vne let  
 2050 tre que tu presenteras demain au matin  
 à mō pere à son leuer,laquelle peut estre  
 luy fera plus agreable que tu ne penfes.  
 Pierre ne pouuāt imaginer quelestoit le  
 vouloir de son maistre , s'esloigna quel  
 2055 que peu,à fin de cōtempler ses gestes &  
 contenance. Et lors que le cercueil fut  
 ouuert , Rhomeo descend deux degrez  
 tenant sa chandelle en la main, & com  
 mença à aduifer d'vn œil piteux le corps  
 2060 de celle qui estoit l'organe de sa vie,puis  
 l'ayant arroufée de ses larmes & baifé e  
 stroictement la tenant entre ses bras ne  
 se pouuant reffasier de sa veuë, mist ses  
 crainctiues mains sur le froid estomach  
 2065 de Iulliette , & apres l'auoir maniée en

&lt;k vr&gt;

<77v>

plufieurs endroicts,& n'y pouuât affeoir  
aucun iugement de vie, il tire fa poison  
de fa boitte, & en ayant auallé vne grã-  
de quantité , il s'efcrie : O Iulliette de  
2070 laquelle le monde estoit indigne, quelle  
mort pourroit eflire mon cueur,qui luy  
fufit plus agreable que celle qu'il feuffre  
pres de toy: quelle fepulture plus glo-  
rieufe,que d'estre enfermé en ton tom-  
2075 beau?quel plus digne ou excellent epi-  
taphe fe pourroit facrer à la mémoire  
que ce mutuel & piteux facrifice de noz  
vies?& cuidât rēforcer fon dueil le cueur  
luy cōmença à fremir pour la violēce du  
2080 venin, lequel peu apeu s'ēparoit de fon  
cueur,& regardāt çà & lá auifa le corps  
de Thibault pres de celuy de Iulliet-  
te, lequel n'estoit encores du tout pu-  
trifié, parlant à luy comme s'il euft esté  
2085 vif, difoit : Coufin Thibault en quelque  
lieu que tu fois , ie te crye maintenant  
merci de l'offense q̃ ie te feis de te priuer  
de vie, & fi tu fouhaites vĕgēce de moy,  
quelle autre plus grande ou cruelle fa-  
2090 tatisfaction ſçaurois tu deormais eſperer,  
que de voir celuy qui t'a meffaict , em-  
poifonné de fa propre main, & enfeuely

<k vv>

à tes



à tes coftez ? Puis ayant mis fin à ce pro-  
 pos, fentant peu à peu la vie luy deffail-  
 2095 lir, fe profternant à genoulx, d'vne voix  
 foible dift affez bas : Seigneur Dieu, qui  
 pour me racheter es defcendu du fein  
 de ton pere , & as prins chair humaine  
 au ventre de la Vierge:le te fupplie pren  
 2100 dre compafsion de cefte pauure ame af-  
 fligée:car ie congnois bien,que ce corps  
 n'eft plus que terre:puis faify d'vne dou-  
 leur defefperée fe laiffa tomber fur le  
 corps de Iulliette, de telle vehemence,  
 2105 que le cueur attenué de trop grand tour-  
 ment , ne pouuant porter vn fi dur &  
 dernier effort,demeura habandonné de  
 tous les fens & vertuz naturelles , en fa-  
 çon que le fiege de l'ame luy faillit à lin-  
 2110 ftant , & demeura roide eftendu . Frere  
 Laurens qui congnoiffoit le periode cer-  
 tain, de l'operation de fa pouldre,efmer-  
 ueillé qu'il n'auoit aucune refponfe de  
 la lettre qu'il auoit enuoyee à Rhomeo,  
 2115 par fon compaignon frere Anfelme,f'en  
 part de fainct François : & avec instru-  
 ments propres, deliberoit d'ouurir le fe-  
 pulchre, pour donner air à Iulliette, la-  
 quelle eftoit prefte à f'euiller. Et appro

&lt;k vir&gt;

2120 chant du lieu, il aduifa la clarté dedans,  
qui luy donna terreur, iufques à ce que  
Pierre,quieftoit pres,l'euft acertené,que  
Rhomeo eftoit dedans , & n'auoit ceffé  
de fe lamenter & plaindre , depuis de-  
2125 mie heure.Et lors ils entrerēt dedans le  
fepulchre , & trouuans Rhomeo fans  
vie, menerent vn dueil,tel que peuuent  
apprehender ceulx qui ont aimé quel-  
qu'vn de parfaicte amitié. Et ainfi qu'ils  
2130 faifoient leurs plainctes,Iulliette fortant  
de fon extafe , & aduifant la fplendeur  
dans ce tombeau, ne fçachant fi c'estoit  
fonge ou fantofme, qui apparoiſſoit de-  
uant fes yeulx. Reuenant à foy recon-  
2135 gneut frere Laurens,auquel elle dift:Pe-  
re ie vous prie au nom de Dieu , affeu-  
rez moy de vofre parole:car ie fuis tou-  
te eſperdue. Et lors frere Laurens , fans  
luy rien deguifer( par ce qu'il fe craignoit  
2140 d'eſtre furprins, pour le trop long feiour  
en ce lieu,luy racompta fidellement,cō-  
me il auoit enuoyé frere Anfelme vers  
Rhomeo à Mantouë, duquel il n'auoit  
peu auoir reſpōſe: Toutesfois qu'il auoit  
2145 trouué Rhomeo au fepulchre,mort, du-  
quel il luy monſtra le corps eſtēdu,ioin-

<k viv> gnant

gnant le sien: la suppliant au reste, de  
porter patiemment l'infortune surue-  
nue, & que, s'il luy plaifoit, il la condui-  
2150 roit en quelque monastere secret de fem-  
mes, ou elle pourroit( avec le temps )mo-  
derer son deuil , & donner repos à son  
ame. Mais à l'instant qu'elle eut getté  
l'œil sur le corps mort de Rhomeo, elle  
2155 commença à destoupper la bonde à ses  
larmes , par telle impetuofité , que ne  
pouuant supporter la fureur de son mal,  
elle halletoit sans cesse sur sa bouche,  
puis se lançant sur son corps , & l'em-  
2160 btaffant estroitement, il sembloit qu'à  
force de souspirs & de sanglots, elle deust  
le viuifier & remettre en effêce. Et apres  
l'auoir baié & rebaié, vn million de  
fois, elle s'escria. Ah! doux repos de mes  
2165 pensées, & de tous les plaifirs que iamais  
i'eu, as tu bien eu le cueur si affeuré, d'ef-  
lire ton cymetiere en ce lieu, entre les  
bras de ta parfaicte amâte, & de finir le  
cours de ta vie à mon occasion , en la  
2170 fleur de ta ieunesse, lors que le viure te  
deuoit estre plus cher & delectable? com-  
ment ce tendre corps a il peu resisté au  
furieux combat de la mort, lors qu'elle

&lt;k viir&gt;

<79v>

f'est presentée ? comment ta tēdre & de-  
2175 licate ieuneffe a elle peu permettre de  
son gré, que tu te fois cōfiné en ce lieu,  
ord & infect , ou tu seruiras deormais  
de pasture à vers, indignes de toy? Helas!  
helas ! quel befoing m'estoit il mainte-  
2180 nant, que les douleurs se renouellaffent  
en moy, que le temps & ma longue pa-  
tience deuoient enfeuelir & esteindre.  
Ha miserable & chetue que suis, pensant  
trouuer remede à mes pafsions! i'ay ef-  
2185 moulu le couteau , qui a fait la cruelle  
playe dont ie reçoÿ le mortel domma-  
ge. Ah heureux & fortuné tombeau, qui  
seruiras es siecles futurs de tesmoing de  
la plus parfaicte alliance, qu'ont les deux  
2190 plus fortunez amâs qui furent oncques.  
Reçoÿ maintenât les derniers soufpirs,  
& acces, du plus cruel de tous les cruels  
subiects d'ire & de mort. Et comme elle  
penfoit continuer ses plainctes . Pierre  
2195 aduertit frere Laurens, qu'il entendoit  
vn bruit, pres de la citadelle, duquel inti-  
midez, ils s'efloignerent promptement,  
craignants estre surpris. Et lors Iulliette  
se voyant seule, & en pleine liberté, print  
2200 de rechef Rhomeo entre ses bras, le bai-

<k viiv>

fant par telle affection, qu'elle sembloit  
 estre plus attaincte d'amour , que de la  
 mort. Et ayant tiré la dague que Rho-  
 meo auoit ceincte à son costé se donna  
 2205 de la pointe plusieurs coups au trauers  
 du cueur, difant d'vne voix foible & pi-  
 teufe: A mort fin de malheur,& cōmen-  
 cement de felicité,tu fois la bien venuë:  
 ne crains à ceste heure de me darder , &  
 2210 ne donne aucune dilation à ma vie, de  
 peur que mon esprit ne trauaille à trou-  
 uer celuy de mon Rhomeo,entre tât de  
 morts. Et toy mō cher feigneur & loyal  
 espoux Rhomeo , f'il te reste encores  
 2215 quelque congnoiffance, reçoÿ celle que  
 tu as fi loyaument aimée, & qui a esté  
 cause de ta violēte mort: laquelle t'offre  
 volontairement son ame, à fin qu'autre  
 que toy ne soit iouiffant de l'amour que  
 2220 fi iustemēt auois cōquis.Et à fin que noz  
 esprits, fortans de ceste lumiere, soient  
 eternellement viuans ensemble, au lieu  
 d'eternelle immortalité. Et ces propos a-  
 cheuez, elle rendit l'esprit. Pendant que  
 2225 ces chofes se demenoient , les gardes de  
 la ville passoient fortuitement par là au-  
 pres, lesquels aduifans la clarté en ce tō-

&lt;k viiir&gt;

<80v>

beau , foupçonnerent incontinent que  
c'estoient Nicromanciens, qui auoient  
2230 ouuert ce sepulchre , pour abuser des  
corps morts, & f'en aider en leur art. Et  
curieux de sçauoir ce qui en estoit,entre-  
rent au cercueil, ou ils trouuerent Rho-  
meo & Iuliette , ayants les bras laffez,  
2235 au col l'vn de l'autre,comme f'il leur eust  
resté quelque marque de vie . Et apres  
les auoir bien regardez à loisir, cogneu-  
rent ce qui en estoit : & lors tous eston-  
nez , chercherent tant çà & lá, pour fur-  
2240 prendre ceux qu'ils pensoient auoir faict  
le meurtre , qu'ils trouuerent en fin le  
beaupere frere Laurens, & Pierre, ferui-  
teur du deffunct Rhomeo, (qui c'estoiët  
cachez fous vn estau)lesquels ils mene-  
2245 rët aux prifons,& aduerirët le seigneur  
de l'Escale, & les Magiftrats de Verone,  
de l'inconuenient furuenü : lequel  
fut publié en vn instant par toute la ci-  
té. Vous eufsiez veu lors tous les citoy-  
2250 ens,avec leurs femmes & enfans,haban-  
donner leurs maifons pour afsister à ce  
piteux fpectacle . Et à fin qu'en presen-  
ce de tous les citoyens le meurtre fust  
publié : les Magiftrats ordonnerent que

<k viiiv>

les

2255 les deux corps morts, fuffent erigez fur  
 vn theatre, à la veuë de tout le monde,  
 en la forme qu'ils eftoient, quand ils fu-  
 rent trouuez au fepulchre . Et que Pier-  
 re & frere Laurens, feroient publique-  
 2260 ment interrogez,à fin qu'aparapres on  
 n'en peuft murmurer, ou pretendre au-  
 cune caufe d'ignorance. Et ce bon vieil-  
 lard de frere, eftant fur le theatre, ayant  
 fa barbe blanche toute baignée de grof-  
 2265 fes larmes: les iuges luy commanderent  
 qu'il euft à declarer , ceulx qui eftoient  
 auteurs de ce meurtre , attendu que à  
 heure induë il auoit esté apprehendé a-  
 uec quelques ferremens pres le fepul-  
 2270 chre . Frere Laurens homme rond, & li-  
 bre en parolle,fans l'efmouuoir aucune-  
 ment pour l'accufation propofée , leur  
 dift, avec vne voix affeurée . Mefieurs,  
 il n'y a celuy d'entre vous, (que f'il veult  
 2275 auoir efgard à ma vie paffée , & à mes  
 vieux ans,& au trifte fpectacle,ou la mal-  
 heureufe fortune m'a maintenant re-  
 duict) qui ne foit grandemēt efmerueil-  
 lé,d'vne tant foubdaine & inefperée mu-  
 2280 tation : attendu que depuis foixante &  
 dix ou douze ans,que ie feis mon entrée

fur la terre,& que ie cōmençay à esprou-  
uer les vanitez de ce monde, ie fus onc-  
ques attainct, tant f'en fault conuaincu  
2285 de crime aucun, qui me sceuft faire rou-  
gir, encores que ie me reconnoiffe de-  
uant Dieu , le plus grand & abomina-  
ble pecheur de la troupe , fi est-ce tou-  
tesfois , que lors que ie fuis plus prest à  
2290 rendre mon compte , & que les vers, la  
terre & la mort m'adiournent à tous les  
momens du iour,à comparoiftre deuant  
la Iuftice de Dieu , ne faifant plus autre  
chofe qu'abbayer mon fepulchre . C'est  
2295 l'heure ( ainfi comme vous vous perfua-  
dez ) en laquelle ie fuis tombé au plus  
grand intereft & preiudice de ma vie,  
& de mon honneur . Et ce qui a engen-  
dré ceste finiftre opinion de moy en voz  
2300 cueurs, font ( peult estre ) ces groffes lar-  
mes, qui decoullent en abondance def-  
fus ma face : comme f'il ne se trouuoit  
pas en l'efcripture faincte,que Iefufchrift  
euft ploré,esmeu de pitié & compafion  
2305 humaine,& mefmes que le plus fouuent  
elles font fidelles meffageres de l'inno-  
cence des hōmes.Ou bien,ce qui est plus  
probable, c'est l'heure fufpecte,& les fer-



remens, comme le Magiftrat a propofé,  
 2310 qui me rendent coupable des meurtres,  
 cōme fi les heures n'auoiēt pas toutes e-  
 fté crees du Seigneur efgales:& ainfi que  
 luy mefmes a enfeigné,il y en a douze au  
 iour, monftrant par cela qu'il n'a point  
 2315 acception d'heures,ny de momens, mais  
 qu'on peult faire bien ou mal à toutes  
 indifferemmēt,ainfi que la perfonne eft  
 guidée, ou delaiffée de l'efprit de Dieu.  
 Quant aux ferremens, defquels ie fuz  
 2320 trouué , faify , il n'eft ia befoing mainte-  
 nant de vous faire entendre, pour quel  
 vfage a efté crée le fer premierement,&  
 comme de foy il ne peult rien accroiftre  
 en l'homme de bien ou de mal , finon  
 2325 par la maligne volonté de celuy qui en  
 abufe. Ce que i'ay bien voulu mettre en  
 auant pour vous faire entendre que ny  
 mes larmes , ny le fer , ny l'heure fufpe-  
 cte, ne me peuuēt conuaincre du meur-  
 2330 tre, ne me rendre autre que ie fuis: mais  
 feulement le tefmoignage de ma pro-  
 pre confcience , lequel feul me feruiroit  
 (fi i'eftois coupable )d'accufateur,de tef-  
 moing, & de bourreau. Laquelle (veu  
 2335 l'aage ou ie fuis, & la reputation que i'ay

eu le paffé entre vous , & le petit feiour  
que i'ay plus à faire en ce monde ( me  
deuroit plus tourmenter la dedans, que  
toutes les peines mortelles qu'on fçau-  
2340 roit propofer. Mais (la grace à mō Dieu)  
ie ne fens aucun ver, qui me ronge, ne  
aucun remors qui me picque, touchant  
le fait , pour lequel ie vous voy tous  
troublez, & epouuentez. Et à fin de  
2345 mettre voz ames en repos , & pour e-  
fteindre les fcrupules, qui pourroiet tour  
menter deormais voz consciences , ie  
vous iure fur toute la part que ie pre-  
tends au Ciel , de vous faire entendre  
2350 maintenāt de fonds en cōble, le difcours  
de ceste piteufe tragedie , de laquelle  
vous ne ferez ( peult estre) moins efmer-  
ueillez, que ces deux pauvres pafsionnez  
amans, ont esté forts & patiens , à l'ex-  
2355 pofer à la mifericorde de la mort, pour  
la feruente, & indiffoluble amytié qu'ils  
se font portez. Et lors le beaupere com-  
mença à leur defduyre le commence-  
ment des amours de Iuliette & de Rho-  
2360 meo: lesquelles apres auoir esté par quel-  
que efpace de temps confirmées c'estoit  
enfuyui, par parolles de present, promef-

fe de mariage entre eulx, fans qu'il en  
 fceuft rien . Et comme (quelques iours  
 2365 apres) les amans fe fentans aguillonnez  
 d'vne amour plus forte, f'estoient adref-  
 fez à luy, foubz le voile de confefcion,  
 attetans tous deux par ferment, qu'ils  
 estoient mariez , & que f'il ne luy plai-  
 2370 soit folennifer leur mariage, en face d'E-  
 glife, ils feroient contraincts d'offenser  
 Dieu, & viure en concubinage. En con-  
 sideration dequoy , & mefmes voyant  
 l'alliance estre bonne & conforme en  
 2375 dignité, richeffe & nobleffe, de tous les  
 deux coftez: esperât par ce moyen( peult  
 estre )reconcilier les Montefches & Cap  
 pellets enfemble, & faire œeuure agreea-  
 ble à Dieu, leur auoit donné la benedi-  
 2380 ction en vne chappelle : dont la nuict  
 mefme ils auoient confommé leur ma-  
 riage, au palais des Cappellets : dequoy  
 la femme de chambre de Iulliette pour-  
 roit encores depofer . Adiouftant puis  
 2385 apres le meutre de Thibault , coufin de  
 Iulliette,estre furuenue : à raifon duquel  
 le ban de Rhomeo f'estoit enfuiuy , &  
 comme en l'abfence dudict Rhomeo,  
 le mariage eftant tenu fecret entre eulx,

2390 on l'auoit voulu marier au Comte Pa-  
ris,dequoy Iulliette indignée f'estoit pro-  
fournée à ses pieds , en vne chappelle  
de l'eglise fainct François auecques vne  
ferme esperance de se occire de ses pro-  
2395 pres mains , s'il ne luy donnoit con-  
seil au mariage accordé par son pere a-  
uec le Comte Paris . Adioustant pour  
conclusion , encores qu'il eust resolu en  
luy-mefme (pour vne apprehension de  
2400 vieilleffe & de mort ) d'aborrer toutes  
les sciences cachées , aufquelles il f'es-  
toit delecté en ses ieunes ans : toutef-  
fois pressé d'importunité & de pitié, &  
craignant que Iulliette exercest cruau-  
2405 té contre elle mefme , il auoit eslar-  
gy sa conscience , & mieulx aymé don-  
ner quelque legiere attaincte à son a-  
me , que de souffrir que ceste ieune da-  
moiselle deffist son corps & mist son a-  
2410 me en peril . Et partant auoit deployé  
son ancien artifice , & luy auoit baillé  
certaine pouldre pour l'endormir, par le  
moyen de laquelle on l'auoit iugée mor-  
te. Leur faifant puis apres entêdre,côme  
2415 il auoit enuoyé frere Anfelme aduertir

Rhomeo par vne lettre de toutes leurs  
entreprinſes, duquel il n'auoit encores  
eu reſponſe: deduiſant apres par le me-  
nu,comme il auoit trouué Rhomeo au  
2420 ſepulchre mort, lequel( comme il eſtoit  
vray ſemblable ) s'eſtoit empoifonné ou  
eſtouffé. Efmeu de iuſte dueil qu'il auoit  
de trouuer Iulliette en ceſt eſtat la pen-  
ſant morte , puis pourſuyuant ſon dif-  
2425 cours , leur declara comme Iulliette s'e-  
ſtoit tuée elle meſme de la dague de  
Rhomeo, pour l'accompagner apres ſa  
mort, & comme il ne leur auoit eſté poſ-  
ſible de la ſauluer pour le bruict ſuruenu  
2430 des gardes qui les auoient contraincts  
de s'eſcarter. Et pour plus ample appro-  
bation de ſon dire, il ſupplia le ſeigneur  
de Veronne & les magiſtrats d'enuoyer  
à Mantouë querir frere Anfelme , ſça-  
2435 uoir la cauſe de ſon retardemēt, de voir  
le contenu des lettres qu'il auoit en-  
uoyées à Rhomeo , de faire interroger  
la dame de chambre de Iulliette,& Pier-  
re ſeruiteur de Rhomeo,lequel ſans at-  
2440 tendre qu'on en fiſt autre enqueſte, leur  
diſt: Meſſieurs ainſi que Rhomeo vou-  
lut entrer au ſepulchre , il me bailla ce

paquet( à mon aduis escript de fa main)  
lequel il me commanda expressement  
2445 presenter à son pere. Le paquet ouuert  
ils trouuent entierement tout le conte-  
nu de l'histoire , mesmes le nom de l'a-  
pothicaire qui luy auoit vendu la poi-  
son , le prix, & l'occasion pour laquelle  
2450 il en auoit vŕé. Et fut le tout si bien li-  
quidé,qu'il ne restoit autre chose pour la  
verification de l'histoire,finon d'y auoir  
esté presens à l'execution : car le tout e-  
stoit si bien declaré par ordre qu'il n'y  
2455 auoit plus aucun qui en fist doute. Et  
lors le feigneur Barthelemy de l'Escale,  
(qui commandoit de ce temps lá à Ve-  
ronne ) apres auoir le tout communi-  
qué aux magistrats, fut d'aduis que la  
2460 dame de chambre de Iuliette fust ban-  
nie,pour auoir celé au pere de Rhomeo  
ce mariage claudestin, lequel,s'il eust e-  
sté manifesté en sa saison, eust esté cause  
d'vn tresgrand bien. Pierre pource qu'il  
2465 auoit obey à son maistre fut laiffé en sa  
premiere liberté , L'apothicaire prins,  
gehenné , & conuaincu, fut pendu . Le  
bon vieillard de frere Laurès, (tant pour  
le regard des anciens seruices qu'il auoit

2470 fait à la republique de Veronne , que  
pour la bonne vie de laquelle il auoit  
toufiours efté recommandé fut laiffé  
en paix , fans aucune note d'infamie.  
Toutesfois qu'il fe confina de luy mef-  
2475 me en vn petit hermitage a deux mille  
pres de Verōne,ou il vesquit encore de-  
puis cinq ou fix ans en continuelles prie-  
res & oraisons, iufques à ce qu'il fut ap-  
pellé de ce monde en l'autre . Et pour la  
2480 compafsion d'vn fi efrange infortune,  
les Montefches , & les Capellets rendi-  
rent tant de larmes,qu'auéc leurs pleurs  
ils euacuerent leurs coleres , de forte  
que deflors ils furent reconciliez,&ceux  
2485 qui n'auoiēt peut eftre moderez par au-  
cune prudence ou confeil humain, fu-  
rent en fin vaincuz & reduicts par pi-  
tié. Et pour immortalifer la mémoire  
d'vne fi parfaite & acomplie amitié. Le  
2490 feigneur de Veronne ordonna que les  
deux corps de ces pauures pafsionnez  
demourroiēt enclos au tombeau auquel  
ils auoient finy leur vie , qui fut erigé  
fur vne haulte colonn de marbre, &  
2495 honoré d'vne infinité d'excellens epita-  
phes . Et eft encores pour le iourd'huy

&lt;l vr&gt;

<85v>

en effence : de forte qu'entre toutes les plus rares excellences qui se retrouuent en la cité de Veronne, il ne se veit rien de plus celebre que le monument de Rhomeo & de Iulliette.

FIN DE LA TROISIES. HIST.

<1 vv>



AV SEIGNEVR DE LAV-  
NAY BRETON FRANCOIS  
de Belleforeft Comingeois.

SONET.

*Celuy qui fanglamment a chanté les erreurs  
Des humains, & a fait triftes les plus ioyeux:  
Et qui des bien viuans a humectez les yeux  
De ris, d'ennuy, de deuil, en lieffe, & frayeurs.*

5 *Celuy, qui de l'amour exprime les fureurs  
Sous le nom des Amâts fortunez-malheureux,  
S'en vient plus hardimêt, fanglant & furieux,  
De ces Amants chanter les mortelles horreurs.  
Et quoy que des faincts vers des Grecs, Latins  
on die,*

10 *Et qu'on louë, fans pris, d'eux tous la Tragedie  
La profe de Launay nonobftant les furmonte.  
Car efpandant le fang, priuant de l'ame les corps,  
Il accorde fi bien des nombres les difcords,  
Que fa profe tragique, aux vers tragiq'fait hôte.*

*Ou mort ou vie.*